

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>14/05/2018</u>	Dossier complet le : <u>11/07/2018</u>	N° d'enregistrement : <u>2018-6584</u>

### 1. Intitulé du projet

#### Requalification du Plan Plage du Lion

Protection et restauration des milieux naturels du site ; amélioration des modes de déplacement doux ; amélioration des équipements d'accueil et de la circulation sur le site ; création d'un parking forestier et d'une aire de dépose-déchets

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
14. 39. ou 41. a.	Travaux de restauration dunaire Travaux de réhabilitation des zones de sécurité et de services Reprise des équipements de mise en défens et de guidage du public Amélioration des équipements d'accueil du public Amélioration des modes de circulation douce et refecton des voiries existantes Création d'un parking GNT 220 places - création aire de dépose-déchets

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux principaux concernent :

- Canalisation des flux piétons sur 3 accès sécurisés vers la plage (caillebotis, clôtures..), limitation des siffles vents, pose de branchages, et plantations d'oyats, remodelage ponctuel des accès Nord et Sud
- Rénovation des voiries parking et des places de stationnement existantes. Mise en place de plots anti-pénétration pour canaliser les stationnements sauvages
- Création de parkings vélos, création d'arrêt navette, création d'un sentier piéton et de passages piéton sécurisés
- Création d'un nouveau parking sous-couvert forestier de 230 places en GNT permettant de desservir une nouvelle zone de baignade au nord, création de places de parking en écorces de pin, sécurisation du carrefour Nord et création d'une aire de dépose déchets aux abords du parking
- Création de sanitaires, pose de tables de pique-nique
- Instauration d'une signalétique efficiente de guidage du public, d'information, de sensibilisation et de sécurité.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs doivent permettre à la fois de repenser le fonctionnement du site, de connecter la plage avec les autres points d'intérêts de la commune, de conserver le caractère naturel du site (plage nature) avec des dépenses liées à :

- la protection et à la restauration des milieux naturels : canalisation des flux piétons par des accès sécurisés (caillebotis, clôtures..) amenant en secteur de plage surveillée, limitation des siffles vents, pose de branchages....
- l'amélioration des déplacements doux avec la création de parkings vélos, la reprise de pistes cyclables, la création d'arrêt navette, la connexion piétonne du site avec le reste de la station ...
- L'amélioration de la circulation avec l'amélioration du parking existant, la création d'un nouveau parking au Nord du Lion permettant de créer un stationnement complémentaire relié à la plage Sud de Lacanau Océan...
- L'amélioration des équipements d'accueil avec la création de sanitaires à proximité des accès plages surveillées, tables de pique-nique, aire de dépose des déchets permettant d'améliorer la gestion des déchets sur le site....
- L'amélioration générale de la signalétique sur site

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en novembre 2018 et s'échelonnent jusqu'en avril 2019. Les étapes sont les suivantes :

- La protection et à la restauration des milieux naturels se réalisera par la pose de caillebotis, de clôtures, de genêts, et de plots, des plantations d'oyat seront entreprises, aussi, certains arbres seront élagués et coupés et des îlots de reboisement seront créés (pin maritime, genêt, arbousier)
  - L'amélioration des déplacements doux s'entendra avec la pose de rack à vélos, la pose de panneaux signalétiques, la création d'un sentier piéton en GNT et la pose de ralentisseur.
  - L'amélioration de la circulation pourra être possible grâce à la pose de portiques en bois, la création d'un nouveau parking au nord du site en GNT et stationnements en écorce de pin, la réfection du parking existant (reprise de l'enrobé existant), le marquage au sol, la sécurisation du carrefour-nord en enrobé, durant cette phase, un broyage des végétaux accumulés sur les parkings est envisagé et des plots en bois anti-pénétration seront positionnés (ou enlever si nécessaire). Certaines portions secondaires de voirie existante en enrobé seront converties en GNT.
  - L'amélioration des équipements d'accueil se réalisera avec la création de deux sanitaires (un classique avec douche au Nord en continuité avec l'espace urbain et un deuxième type toilettes-sèches au Sud, tout deux revêtement bois). Aussi sera supprimé et posé des tables de pique-nique. Une aire de dépose des déchets sera créée, ce qui comprend la création d'une voirie GNT, la pose de dalles en béton réversibles, de claustras bois et de conteneurs non-enterrés.
- Des arrêts navettes seront aménagés, en GNT au Nord en entrée de site et avec une réfection voirie déjà existante au Sud. Ajouter à cela, une création de parking deux-roues en GNT sera entreprise, ainsi que la réfection des places de stationnement PMR et la pose de ganivelles en bordure de piste cyclable.
- Enfin, l'amélioration de la signalétique sur site sera permise par la pose de panneaux en bois selon la charte graphique de l'ONF.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase d'exploitation, le site sera géré par l'ONF concernant l'entretien des équipements en place et le renouvellement des dispositifs de protections dunaires et forestières.

A terme la création d'un parking sous couvert forestier "La Forestière" au Nord du site permettra d'accroître les capacités d'accueil en liaison avec les plages Sud de Lacanau.

Les aménagements permettront également d'accroître les modes de déplacement doux du Nord au Sud du site en liaison avec le centre-bourg de Lacanau (création arrêts-navettes, amélioration accueil vélo, création du sentier piéton du Lion).

La canalisation et la gestion des flux piétons autour de trois accès principaux : La Forestière, la Sauvageonne, le Lion amélioreront la protection et la conservation des milieux naturels dunaires.

La reprise générale des voiries et des équipements permettront d'améliorer la sécurisation des flux et l'accueil du public. Une aire de dépose-déchets installée au niveau du nouveau parking La Forestière, pour proposer une solution de gestion responsable des déchets sur un site nature.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	406 587 m <sup>2</sup>
- parking La Forestière à créer : voirie _ places de stationnement _ aire dépose déchets)	22 199 m <sup>2</sup>
- réfection enrobée parking existant _ réfection GNT (y compris cheminement piéton)	8500 m <sup>2</sup> _ 8 440 m <sup>2</sup>
- réfection accès plage Sud, Le Lion	48 477 m <sup>2</sup>
- pose de clôtures _ plots bois _ caillebottis	2490m _ 2 750u _ 330ml
- pose rack vélo _ tables de pique-nique _ panneaux _ portiques	65 u _ 10 u _ 63 u _ 4 u (u = unité)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Lacanau  
Site du Lion

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 1° 19' 99" 43 Lat. 44° 98' 43" 16

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 1° 19' 82" 58 Lat. 44° 99' 19" 30

Point d'arrivée :

Long. - 1° 19' 99" 49 Lat. 44° 97' 73" 65

Communes traversées :

Lacanau

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 720008244 "Dunes littorales entre Le-Verdon et le Cap-Ferret"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Lacanau
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit de l'aire urbaine de Bordeaux Lacanau Océan est catégorisé D6 elle est concernées par la mise en œuvre d'une cartographie et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement sur leur territoire
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn - feu de forêt approuvé le 19/10/2009 PPRn -Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises approuvé le 21/12/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lacanau, Oligocene à l'ouest de la Garonne (230) Annexe à l'arrêté n°E2005/14 du 28 février 2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site situé dans la zone littoral du schéma d'alimentation en eau potable du Sud-Médoc dans l'éocène.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit en tant que monument naturel "Etangs Girondins"
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site natura 2000 n°FR7200678 "Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux dunaires ont pour objectif l'entretien des habitats naturels des milieux dunaires. Des inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés lors des phases d'études préliminaires, les actions prévues dans le cadre du Plan Plage n'auront pas d'impact sur les espèces identifiées. Les travaux peuvent occasionner une gêne sonore pour la faune. Les impacts sont potentiellement faibles si les travaux sont réalisés hors période de nidification.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en site N2000, les aménagements proposés favoriseront la conservation des espèces et espaces naturels protégés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces forestiers pour la création d'un parking, de routes et de cheminement. Seuls les emprises des voies de circulations et de stationnements seront matérialisées, le couvert forestier sera conservé sur l'ensemble de l'emprise du nouveau parking.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune touché par les avancées dunaire et le recul du trait de côte et de falaises : approbation du PPRN le 31/12/2001
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra une meilleure gestion du flux automobile, piéton et cycliste déjà existant. Le projet ne devrait pas engendrer de modifications majeures de trafic existant, il permettra néanmoins d'anticiper des reports de fréquentations en augmentant la capacité d'accueil du site. Mise en sécurisation des différents flux du site (cohabitation vélo, piétons, voitures)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouveaux équipements d'accueil ont un impact limité sur le paysage environnant (requalification de l'existant). L'impact devrait être faible voire nul en raison de la prise en compte du paysage dans le choix des matériaux et de l'insertion des équipements.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un parking sous couvert forestier au Nord du site sur environ 2,2 ha. Le couvert forestier sera conservé au maximum (uniquement emprise bande de roulement). Les voiries seront en GNT et les stationnements en écorces de pin dans une logique de réversibilité des équipements.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de requalification du Plan Plage du Lion vise à réduire les effets déjà existants et néfastes pour l'environnement. En effet, la consommation partielle d'espaces forestiers par la création d'un nouveau parking permet d'anticiper les flux touristiques estivaux très intenses dans la commune de Lacanau. Prévoir une aire de stationnement conséquente et adaptée à ce flux automobile permettra de limiter les impacts sur la forêt domaniale, la dune et la sécurité (accès des véhicules de secours). Les visiteurs auront suffisamment de places de stationnement pour ne pas entreprendre de stationnement sauvage. Il en est de même pour les cheminements piétons et sauvages qui seront encadrés, ce qui limitera l'impact sur la dune et sa biodiversité. Concernant les risques naturels, le site est touché par les avancées dunaires et le recul du trait de côte et de falaises. Pour limiter ce problème le projet prévoit la suppression d'un accès plage non sécurisé et très endommagé ; l'encadrement des cheminements est prévu pour éviter le piétinement de la dune et donc l'accélération de l'érosion ; des genêts seront déposés, des plantations d'oyat seront entreprises, des îlots de reboisement seront créés (pin maritime, genêt, arbousier) et des filets brise-vent seront posés dans les zones à risque pour fixer la dune, limiter l'érosion et préserver l'espace du risque naturel. L'annexe 7 titre 3 précise les actions visant à la conservation et la restauration des milieux naturels existants.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank area for providing an answer to the self-evaluation question.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Étude préalable à l'aménagement du futur plan plage du Lion Annexe n°8 : Situation foncière et cadastre Annexe n°9 : Zonage Plan Local d'Urbanisme Annexe n°10 : Protections réglementaires

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Porcéus

le,

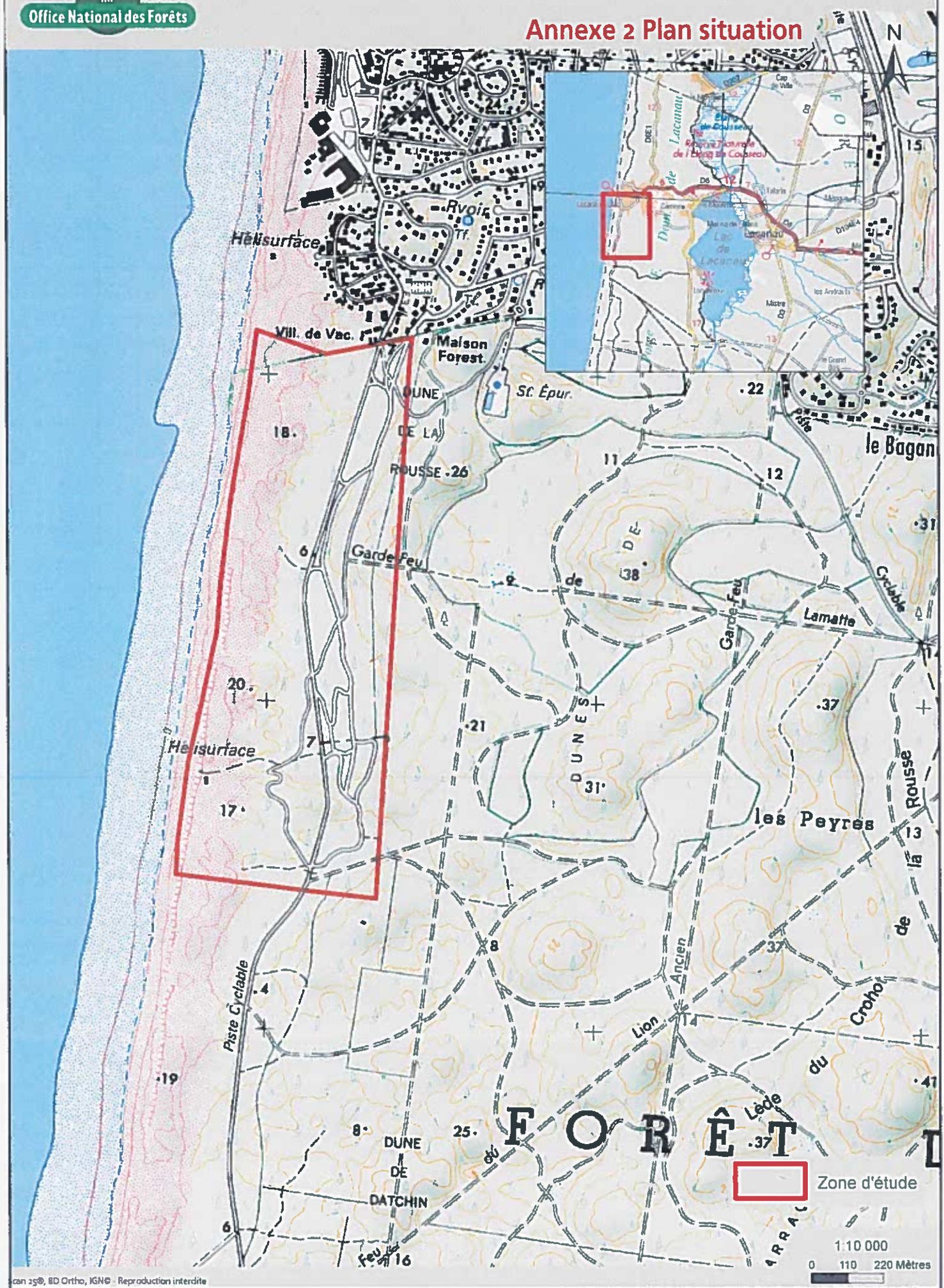
14/05/2018

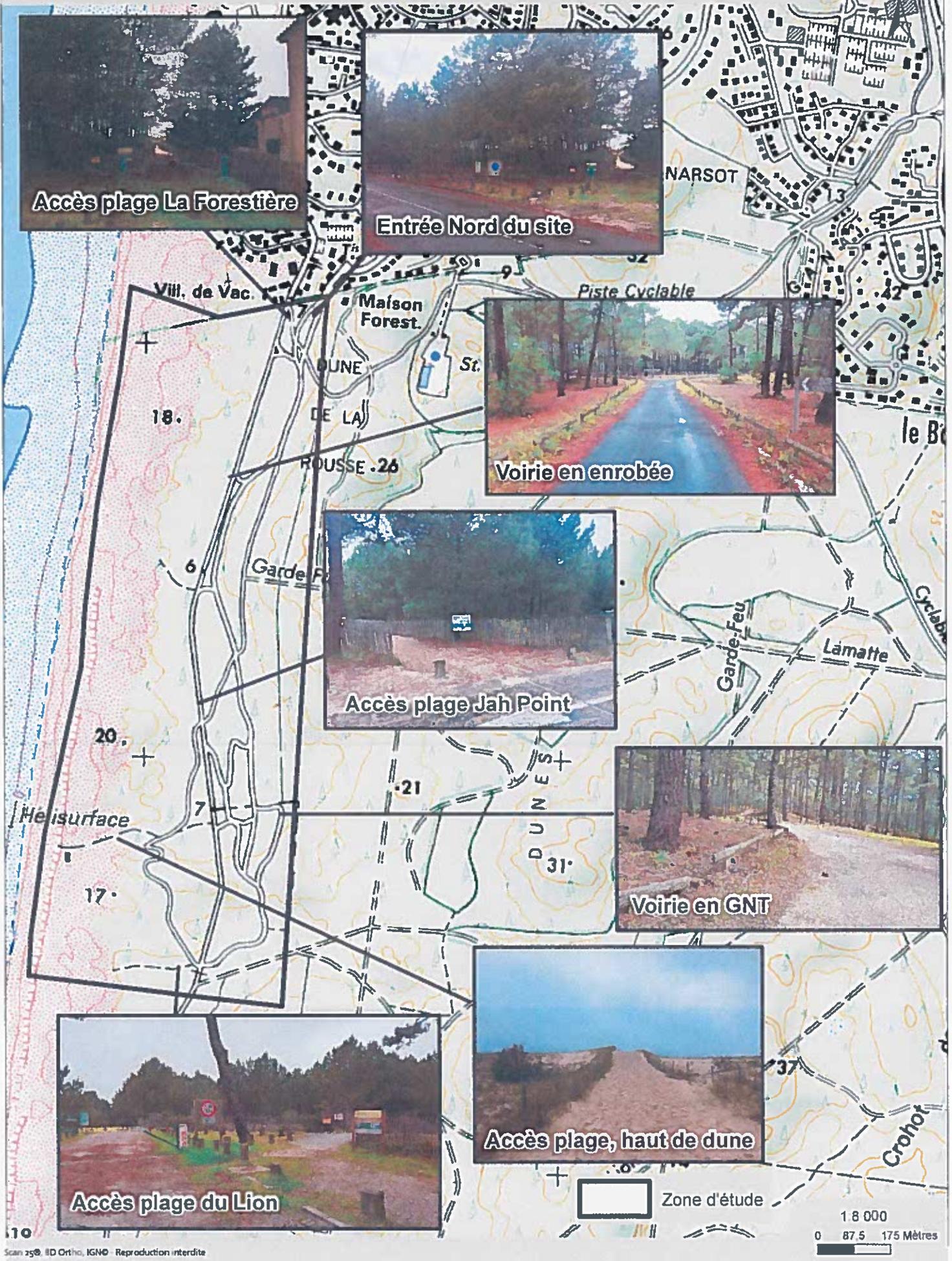
Signature

Le Directeur d'Agence,

  
FRANÇOIS BONNET

## Annexe 2 Plan situation







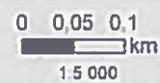
**Propositions d'aménagement**

**Equipements**

- Arrêt bus
- Aire de dépose déchets
- Parking vélo
- Portique parking
- Poste MNS
- Sanitaires / Douches
- Toilettes sèches
- Parking

**Dessertes**

- Accès plage
- Piste cyclable
- Sentier piéton
- Voirie en GNT
- Voirie en GNT parking La Forestière
- Voirie en enrobé



### Légende

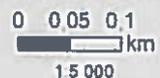
-  Piste cyclable
-  Sentier piéton
-  Route enrobé existante
-  Route enrobé en réfection
-  Suppression routes en enrobé
-  Route GNT à créer
-  Route GNT existante
-  Route GNT en réfection
-  Route GNT en conversion
-  Suppression de l'accès plage Jah point
-  Accès plage

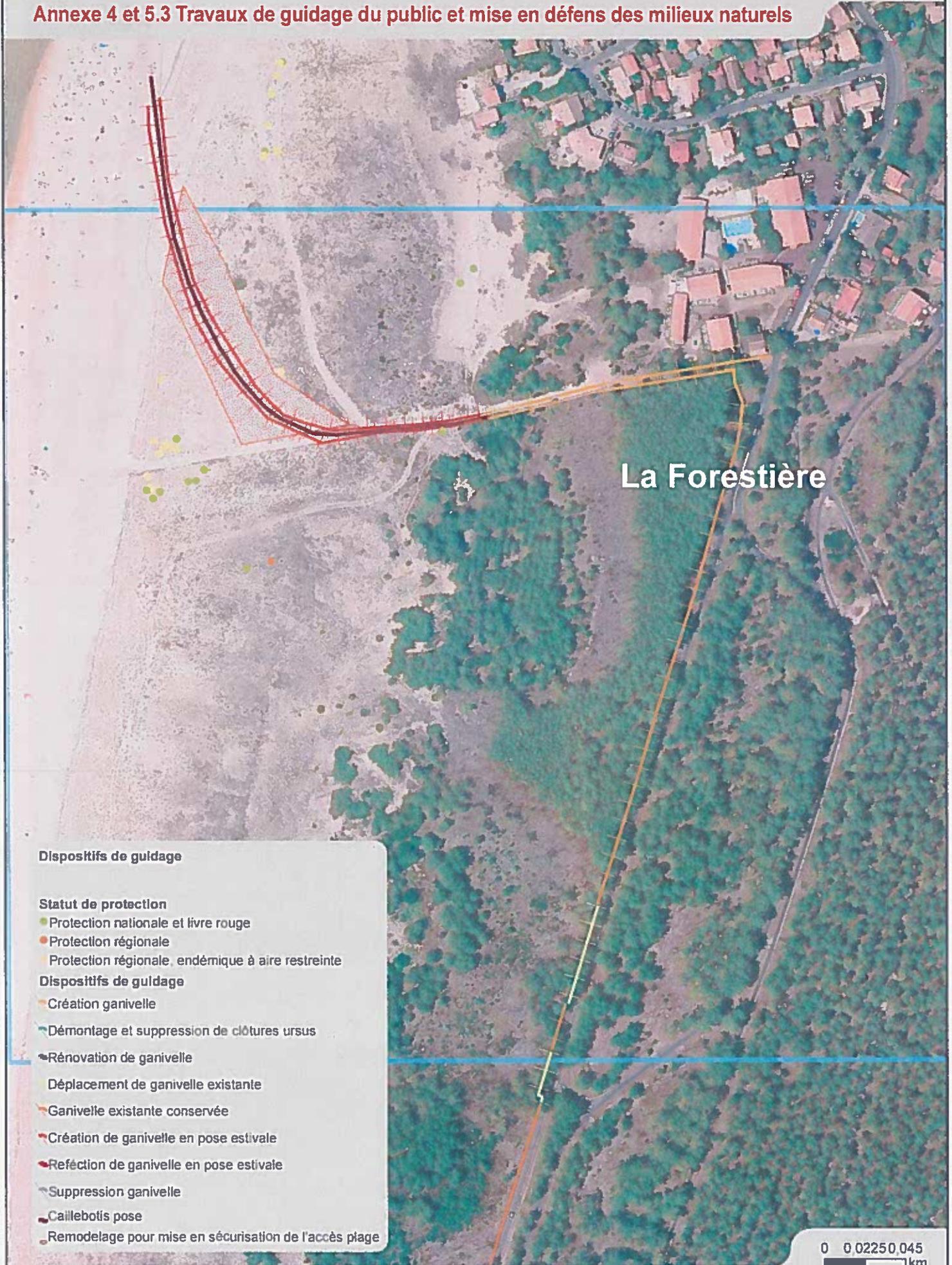
La Forestière

Jah Point

La Sauvageonne

Le Lion





### Dispositifs de guidage

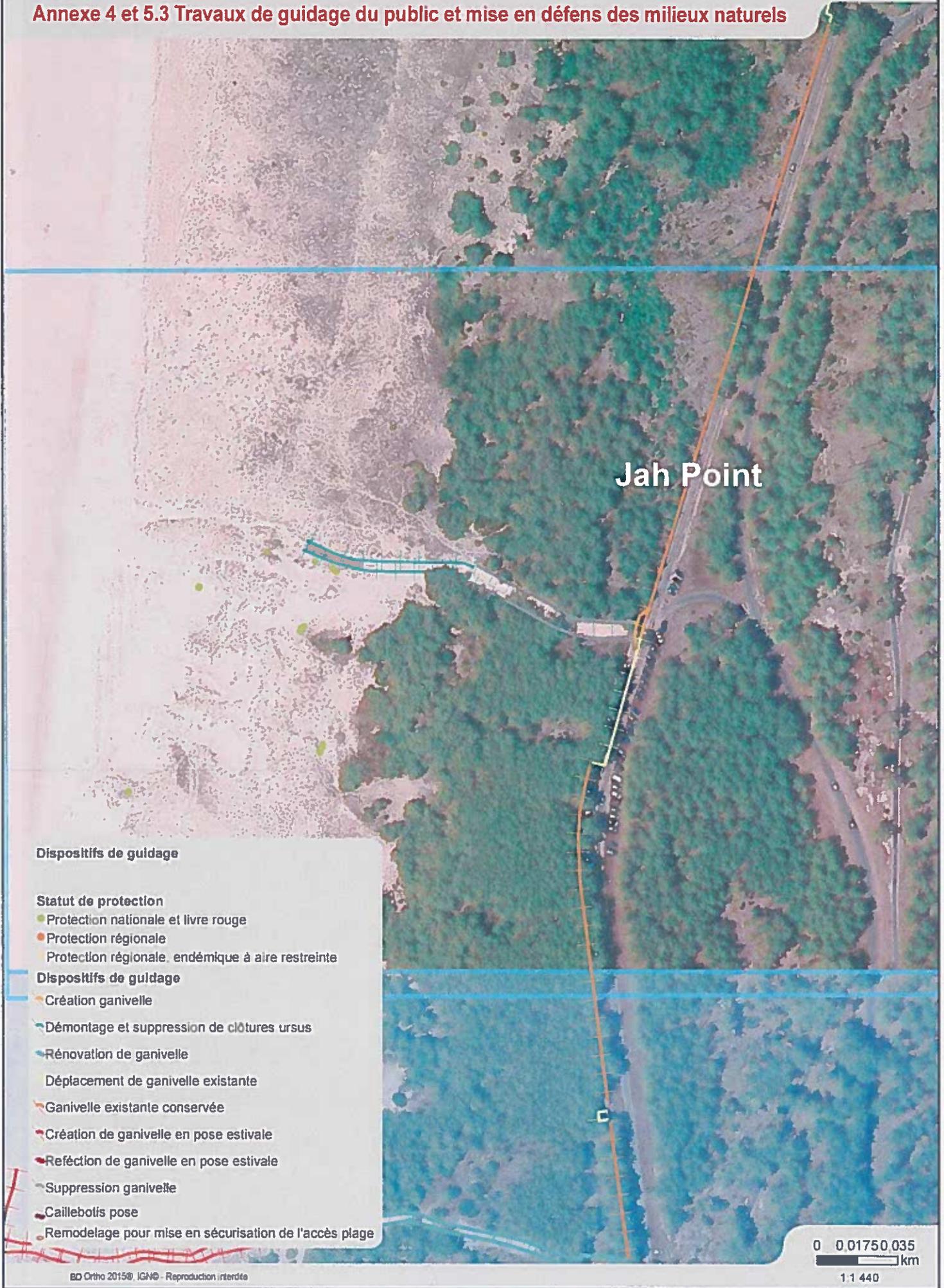
#### Statut de protection

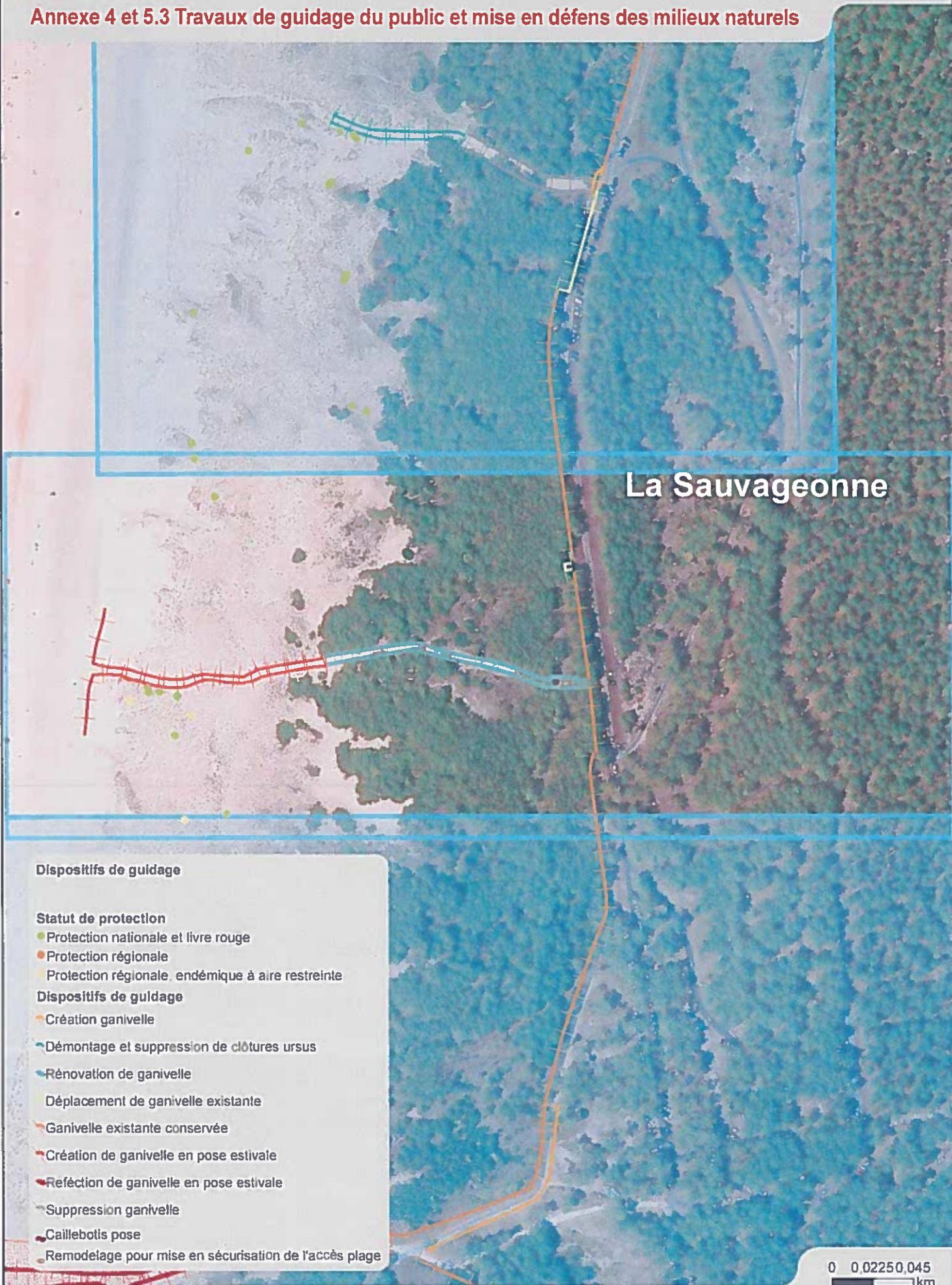
- Protection nationale et livre rouge
- Protection régionale
- Protection régionale, endémique à aire restreinte

#### Dispositifs de guidage

- Création ganivelle
- Démontage et suppression de clôtures ursus
- Rénovation de ganivelle
- Déplacement de ganivelle existante
- Ganivelle existante conservée
- Création de ganivelle en pose estivale
- Reféction de ganivelle en pose estivale
- Suppression ganivelle
- Caillebotis pose
- Remodelage pour mise en sécurisation de l'accès plage

La Forestière





La Sauvageonne

**Dispositifs de guidage**

**Statut de protection**

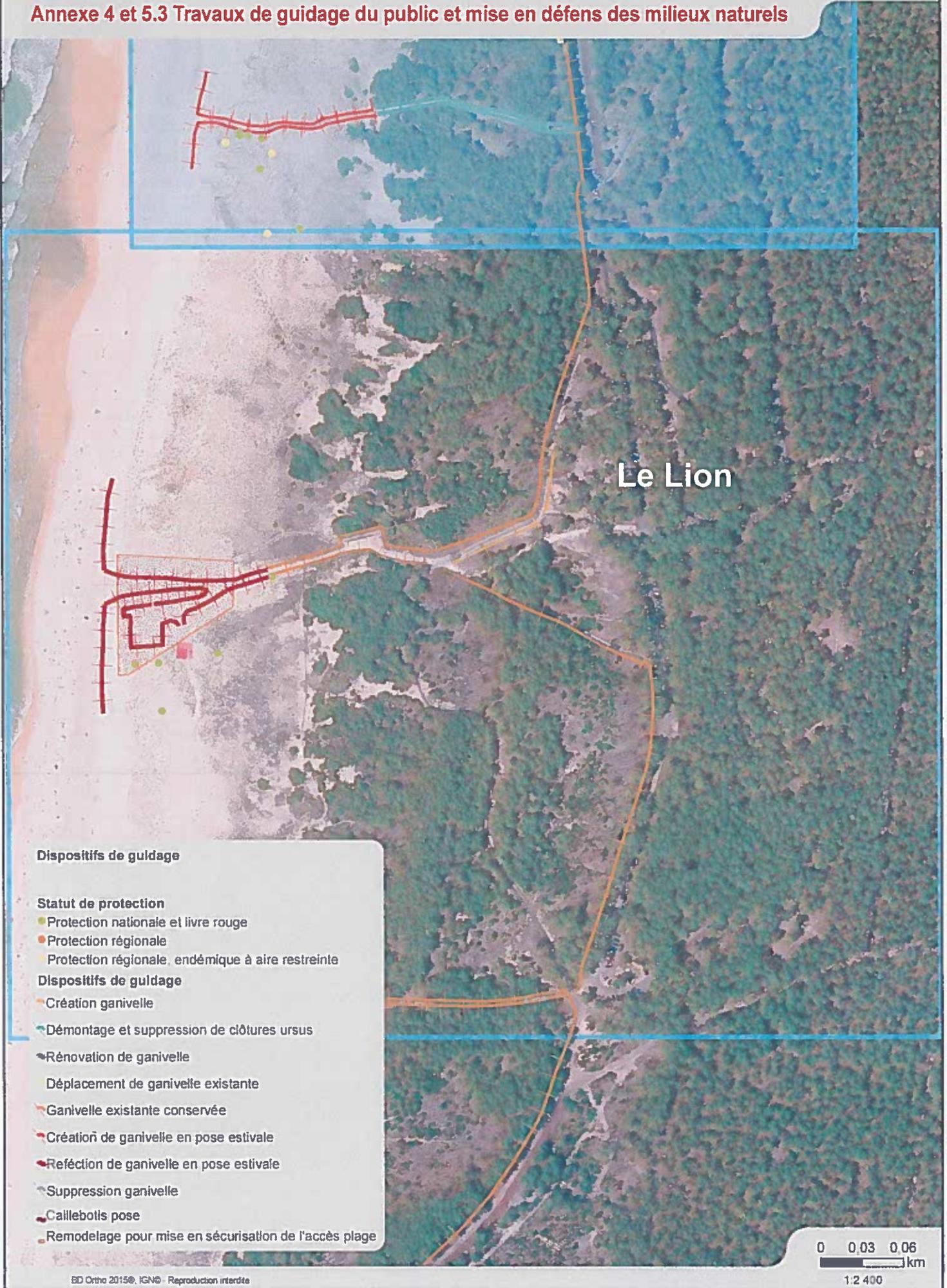
- Protection nationale et livre rouge
- Protection régionale
- Protection régionale, endémique à aire restreinte

**Dispositifs de guidage**

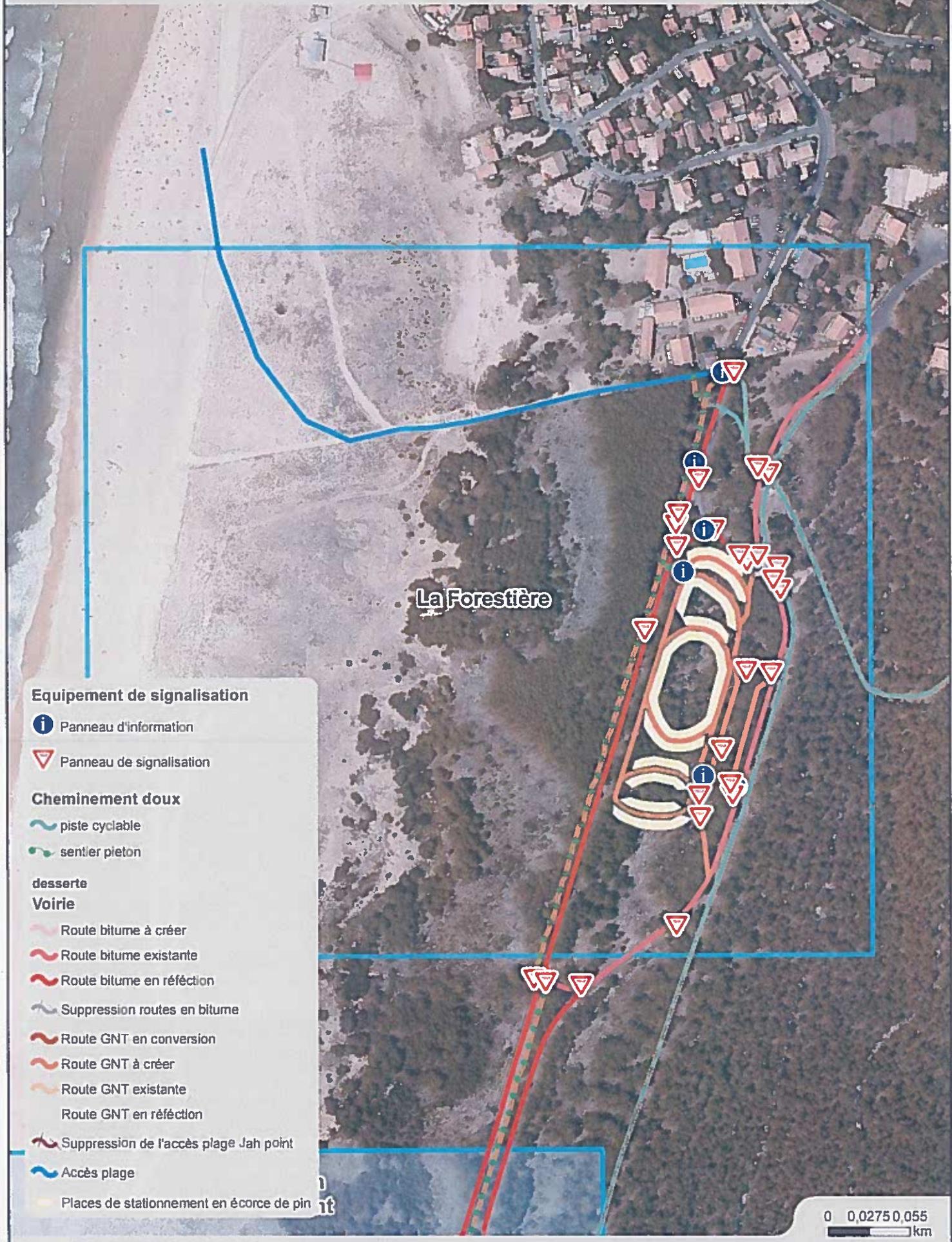
- Création ganivelle
- Démontage et suppression de clôtures ursus
- Rénovation de ganivelle
- Déplacement de ganivelle existante
- Ganivelle existante conservée
- Création de ganivelle en pose estivale
- Reféction de ganivelle en pose estivale
- Suppression ganivelle
- Caillebotis pose
- Remodelage pour mise en sécurisation de l'accès plage

0 0,02250,045  
 km  
 1:1 860

## Annexe 4 et 5.3 Travaux de guidage du public et mise en défens des milieux naturels





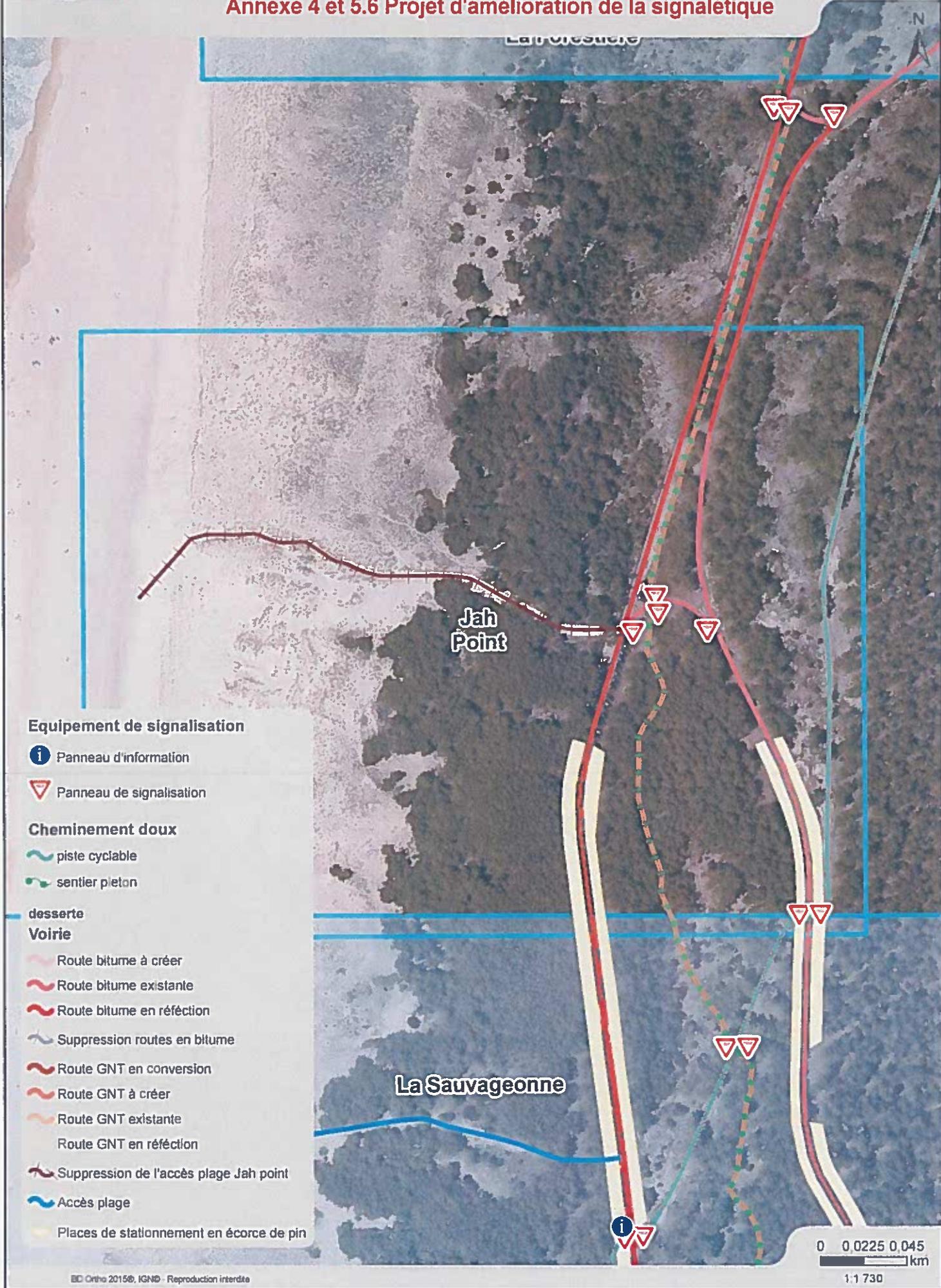


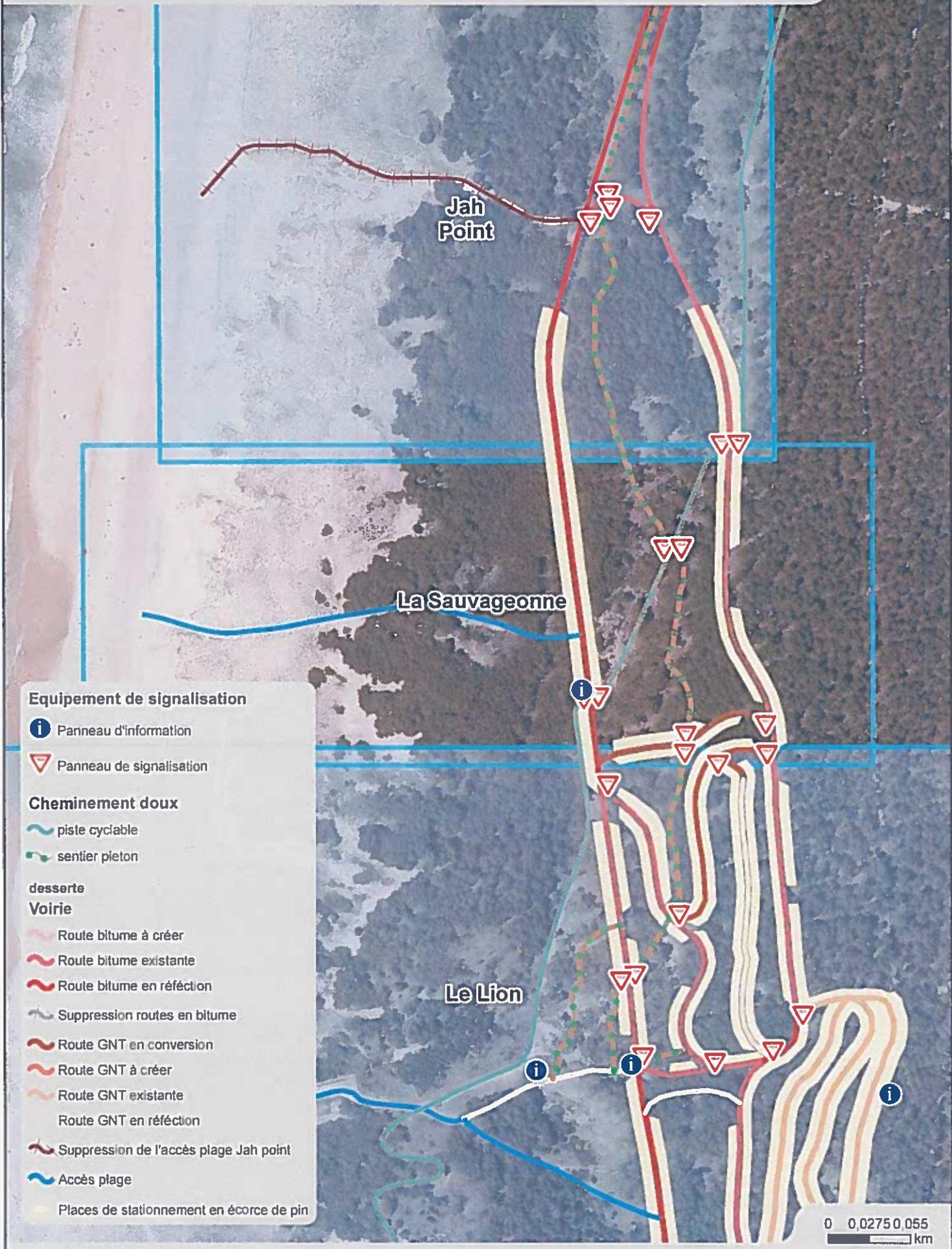
- Equipement de signalisation**
-  Panneau d'information
  -  Panneau de signalisation
- Cheminement doux**
-  piste cyclable
  -  sentier piéton
- desserte Voirie**
-  Route bitume à créer
  -  Route bitume existante
  -  Route bitume en réfection
  -  Suppression routes en bitume
  -  Route GNT en conversion
  -  Route GNT à créer
  -  Route GNT existante
  -  Route GNT en réfection
  -  Suppression de l'accès plage Jah point
  -  Accès plage
  -  Places de stationnement en écorce de pin

0 0,0275 0,055 km  
1:2 240

# PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PLAN PLAGE DU LION

## Annexe 4 et 5.6 Projet d'amélioration de la signalétique





### Équipement de signalisation

-  Panneau d'information
-  Panneau de signalisation

### Cheminement doux

-  piste cyclable
-  sentier piéton

### desserte

#### Voirie

-  Route bitume à créer
-  Route bitume existante
-  Route bitume en réfection
-  Suppression routes en bitume
-  Route GNT en conversion
-  Route GNT à créer
-  Route GNT existante
-  Route GNT en réfection
-  Suppression de l'accès plage Jah point
-  Accès plage
-  Places de stationnement en écorce de pin

0 0,0275 0,055 km  
1:2 220

# PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PLAN PLAGE DU LION

## Annexe 4 et 5.6 Projet d'amélioration de la signalétique



### Équipement de signalisation

- Panneau d'information
- Panneau de signalisation

### Cheminement doux

- piste cyclable
- sentier piéton

### desserte

#### Voirie

- Route bitume à créer
- Route bitume existante
- Route bitume en réfection
- Suppression routes en bitume
- Route GNT en conversion
- Route GNT à créer
- Route GNT existante
- Route GNT en réfection
- Suppression de l'accès plage Jah point
- Accès plage
- Places de stationnement en écorce de pin

0 0,035 0,07  
 km  
 1:2 860



**Propositions d'aménagement**

**Equipements**

-  Arrêt bus
-  Aire de dépose déchets
-  Parking vélo
-  Portique parking
-  Poste MNS
-  Sanitaires / Douches
-  Toilettes sèches

**Parking**

**Dessertes**

-  Accès plage
-  Piste cyclable
-  Sentier piéton
-  Voirie en GNT
-  Voirie en GNT parking La Forestière
-  Voirie en enrobé





**Document d'Incidences au titre de Natura 2000  
dans le cadre de la révision du Plan Plage du Lion sur la commune  
de Lacanau**

**Site Natura 2000 FR7200678**

*« Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret »*

SIC du 07/12/2004 (Dernière publication au JO UE : 12/12/2017)

Docob validé le 21/09/2007

## Table des matières

Table des matières .....	2
<b>Porteur de projet .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Description du projet .....</b>	<b>4</b>
1.1. Localisation .....	5
1.2. Précisions sur le projet .....	6
<b>2. Présentation du Site Natura 2000 concerné par le projet.....</b>	<b>8</b>
<b>3. Etat des Lieux du site du Lion.....</b>	<b>15</b>
3.1 Méthodologie .....	15
3.2 Habitats naturels .....	16
3.3 Espèces patrimoniales .....	21
<b>4. Incidences du projet .....</b>	<b>26</b>
4.1. Génie écologique et travaux dunaires .....	26
4.2. Réfection parkings et voiries existantes et création du sentier piéton.....	30
4.3. Création du parking sous-couvert forestier « La Forestière ».....	32
4.4. Amélioration des équipements d'accueil .....	33
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>38</b>

## Porteur de projet

---

**Nom du demandeur** : Office national des forêts, Agence Landes nord Aquitaine, représenté par son directeur, monsieur François Bonnet.

**Adresse** : 9 rue Raymond Manaud, 33524 BRUGES Cedex

**Téléphone** : 05 57 81 22 77- Fax 05 56 98 41 07

**Courriel** : dt.centre-ouest-aquitaine@onf.fr

**Suivi du dossier, contact** : Henri BUESTEL / 05 56 00 64 73 / [henri.buestel@onf.fr](mailto:henri.buestel@onf.fr)

David ROSEBERY / 05 56 / david.rosebery@onf.fr

**Nom du projet** : Révision du Plan Plage du Lion à Lacanau

# 1. Description du projet

---

Ce projet d'aménagement et de paysagement est réalisé dans le cadre de la révision du programme Plan Plage du Lion engagé par l'ONF en 2017 en concertation avec la commune de Lacanau et la communauté de communes Lacs Médocains devenue Médoc Atlantique.

L'état des lieux du projet de révision du plan plage du Lion a montré que le site présente certains désordres dans ses aménagements et nécessite une requalification de l'existant (voiries dégradées, clôtures de protection et de guidage parfois vétustes, ...) pour des motifs de sécurité, de gestion de la fréquentation ainsi que de préservation des milieux naturels et des paysages. Par ailleurs, l'évolution des pratiques et des usages oblige à repenser l'organisation générale du site :

- La plage dite Sud de Lacanau (situé juste au Nord de l'entrée du site) connaît une forte fréquentation estivale, mais ne possède pas de parking dédié compte tenu de la proximité de la ville juste en arrière de la dune qui offre quelques possibilités de stationnements. Cette configuration entraîne de nombreux problèmes de flux et de stationnement, rendant nécessaire de réorganiser cet accueil. L'espace forestier disponible sur le Nord du site du Lion peut y répondre.
- Si le site n'est actuellement pas saturé, il convient d'anticiper les reports de fréquentation à l'échelle locale et territoriale de la plage centrale vers les plages naturelles Sud du fait de la limitation des largeurs de plage à marée haute compte tenu des effets des enrochements mais aussi du fait de la gestion de l'accueil sur les sites périphériques (diminution du parking du Gressier au Porge par exemple) et de l'attractivité croissante de la métropole bordelaise.
- Il est nécessaire de renforcer les déplacements doux entre la station et les plages Sud (Navette Bus, pistes cyclables)
- Les objectifs en matière de préservation des milieux naturels et de sécurité du public obligent à revoir l'organisation des traversées de dunes vers les plages surveillées.

## 1.1. Localisation

Le Plan Plage du Lion se situe au Sud de l'urbanisation de la station balnéaire de Lacanau. Les plages centrale et Sud sont les deux plages urbaines de la ville. Le plan plage Nord et celui du Lion sont les deux zones d'accueil à la plage en milieu naturel.



Le site du Lion s'étend sur plus de 1600 m juste au Sud de l'urbanisation. L'offre de stationnement est la plus importante des plages de Lacanau (2200 places).

**Commune de situation** : Lacanau Océan

**Département** : Gironde (33)

**Lieu-dit** : Plage du Lion aussi appelé « Super Sud »

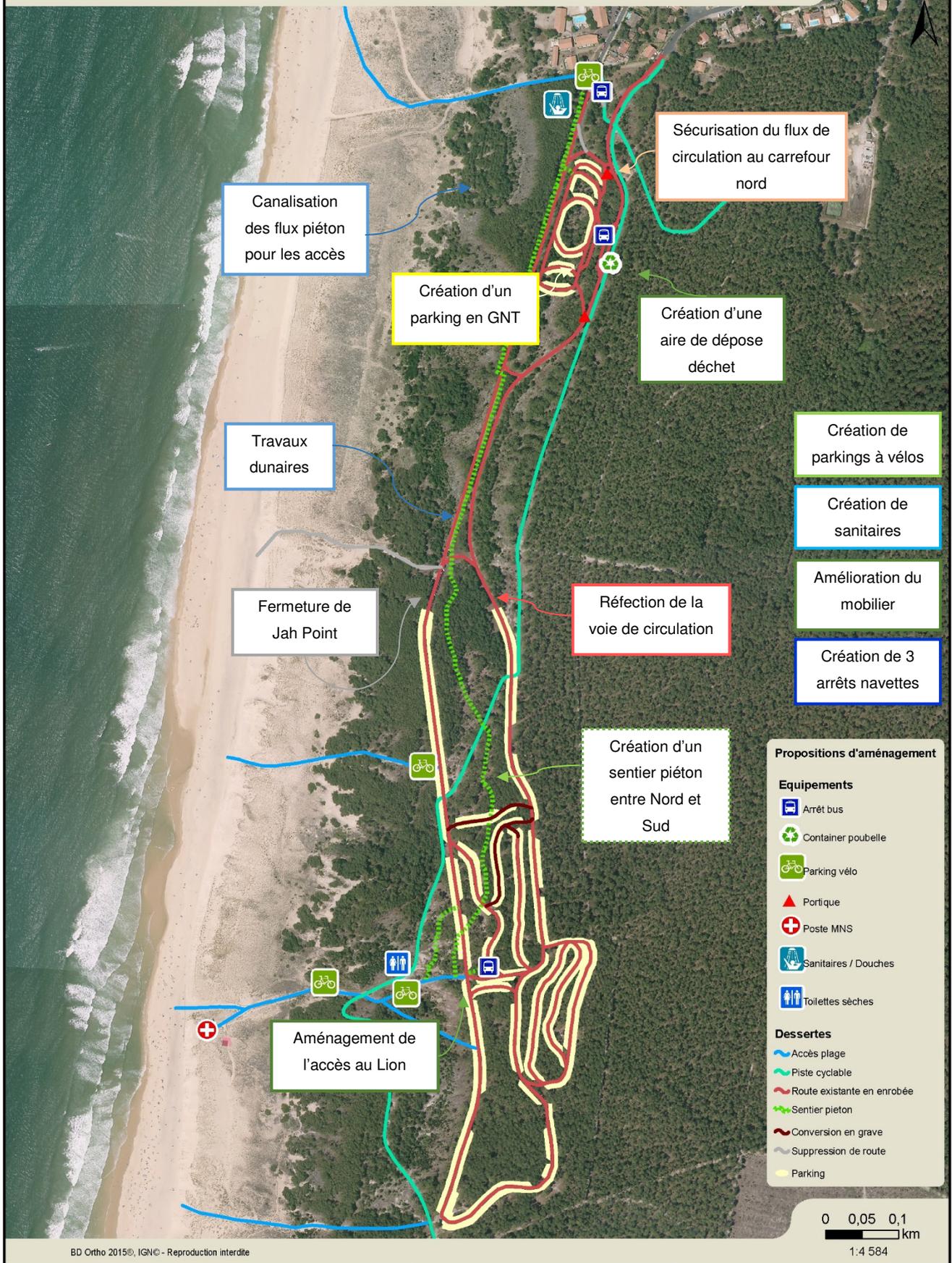
**Site Natura 2000 présent** : FR7200678 - Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret

## 1.2. Précisions sur le projet

Il s'agit d'un projet complexe, faisant appel à plusieurs corps de métiers plutôt spécialisés dans les milieux naturels et espaces verts.

Les objectifs sont à la fois de repenser le fonctionnement du site, de connecter la plage avec les autres points d'intérêts de la commune, de conserver le caractère naturel du site (plage nature) par la mise en œuvre des actions suivantes ::

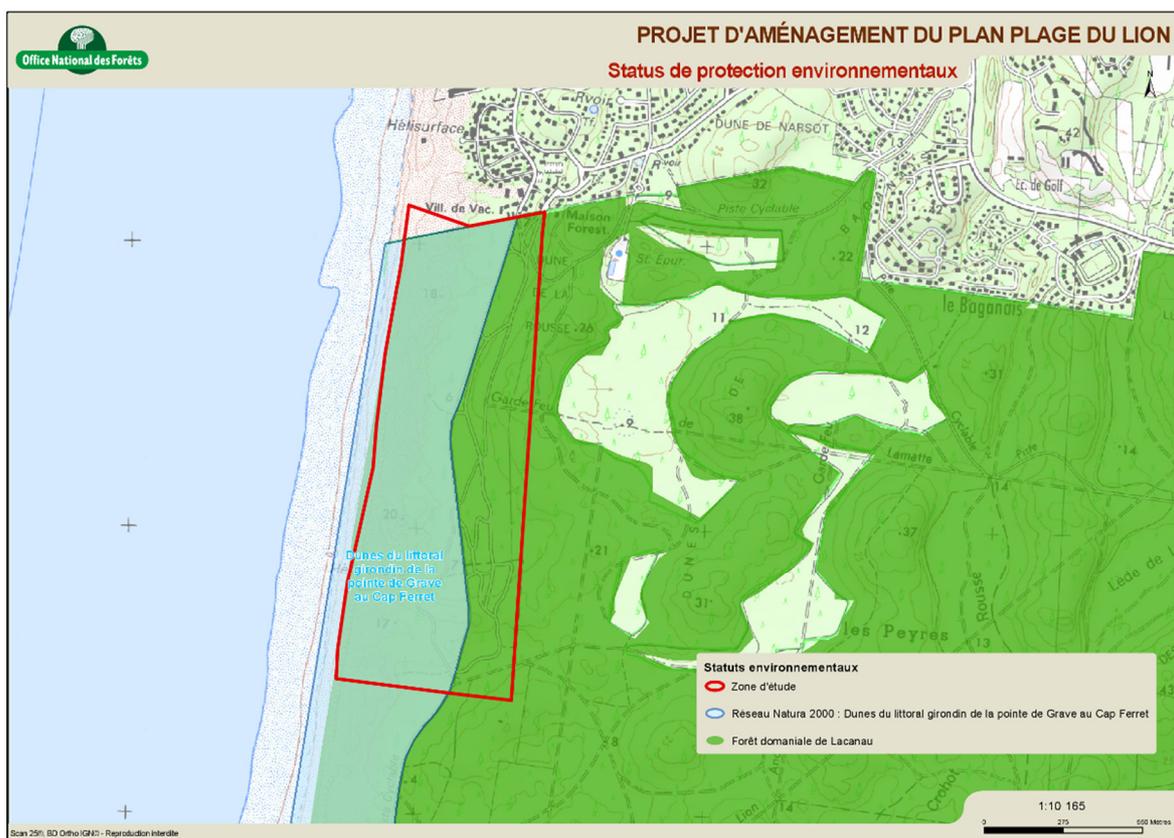
- La protection et à la restauration des milieux naturels : canalisation des flux piétons par des accès sécurisés (caillebotis, clôtures.) amenant en secteur de plage surveillée, limitation des siffles vents, pose de branchages....
- L'amélioration des déplacements doux avec la création de parkings vélos, la reprise de pistes cyclables, la création d'arrêt navette, la connexion piétonne du site avec le reste de la station.
- L'amélioration de la circulation avec l'amélioration du parking existant, la création d'un nouveau parking permettant de créer un stationnement dédié à la plage Sud.
- L'amélioration des équipements d'accueil avec la création de sanitaires à proximité des accès plages surveillées, tables de pique-nique, aire de dépose des déchets permettant d'améliorer la gestion des déchets sur le site.
- L'amélioration générale de la signalétique sur site.



BD Ortho 2015©, IGN© - Reproduction interdite

Réalisation : BEL Littoral ONF LNA - Avril 2018

## 2. Présentation du Site Natura 2000 concerné par le projet



### *La Zone Spéciale de Conservation*

**Nom officiel du site Natura 2000 :** Site FR7200678 " Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret "

**Date de désignation en ZSC :** Juillet 2003

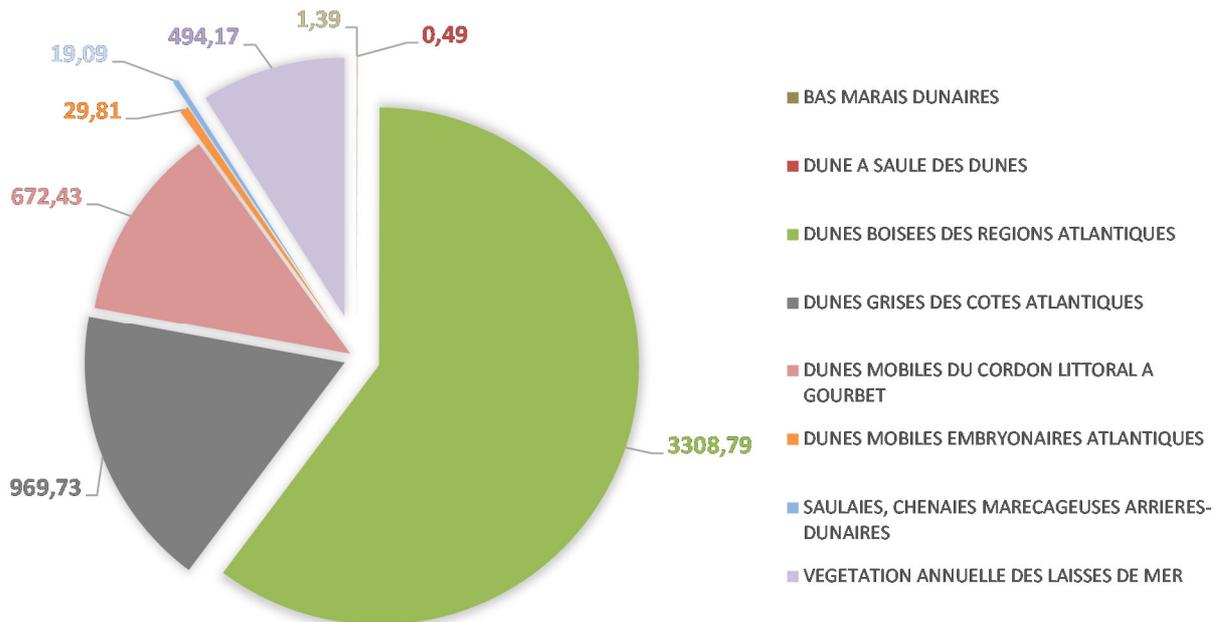
**Région :** Aquitaine      **Département :** Gironde

**Superficie officielle FSD (Formulaire Standard de Données) :** 6015 ha (5 497 ha + 518 ha d'extension après validation du DOCOB)

**Aspect foncier** : L'essentiel du site, réparti sur 10 communes, est en Forêt domaniale (4853 ha). Le Conservatoire du littoral possède 453 ha, 457 ha sont dans le Domaine Public maritime, 261 ha appartiennent aux communes, 7ha relèvent du domaine privé.

**Cartographie** : Consultable en Annexe 1 du DOCOB, ainsi que la zone d'étude.

**Habitats naturels** : Ci-après, graphique représentant les proportions des habitats



*Fig.1 : Surfaces occupées par Habitat d'intérêt Communautaire (HIC)*

Le Document d'Objectifs réalisé par l'Office National des Forêts a été validé en Décembre 2007. La phase d'animation est actuellement en cours.

## Habitats naturels du FSD

Habitats	Code	Commentaire DOCOB
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	<p>Cet habitat n'est pas toujours présent car il est lié au bilan sédimentaire. Lorsque le rivage est en régression, il est généralement absent. Sa présence est donc un bon indicateur d'un budget sédimentaire temporairement équilibré.</p> <p><b>Etat de conservation :</b> Bon mais fragile (menacé par la pollution liée à l'amoncellement des déchets, la fréquentation).</p>
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120-1	<p>Cet habitat a besoin, pour sa viabilité, d'un apport constant de matériaux sableux. C'est pourquoi il peut être remis en question lors de la construction d'enrochements, d'épis et autres ouvrages de défense contre la mer (ouvrages dont le but est d'empêcher les échanges de matériau sableux).</p> <p><b>Etat de conservation :</b> Bon</p>
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2130-2*	<p>Cet habitat très fragile et sensible est classé prioritaire par la "Directive Habitats", ce qui justifie son importance. Ce milieu possède une végétation de type herbacée ou semi ligneuse et dépend beaucoup de l'évolution des habitats voisins (à l'ouest la dune blanche et à l'est l'ourlet forestier). La pelouse ne supporte guère la perturbation (que ce soit du fait de piétinement intempestif, de passage d'engins ou du labour des sangliers).</p> <p><b>Etat de conservation :</b> Bon mais fragile (sensible au boisement, au saupoudrage éolien massif et à la surfréquentation touristique).</p>

<p>Dunes à <i>Salix repens</i> ssp. <i>argentea</i> (Salicion arenariae)</p>	<p>2170-1</p>	<p>Cet habitat est très peu représenté et très menacé par l'abaissement généralisé du niveau de la nappe phréatique des sables dunaires et la colonisation par le Pin maritime.</p> <p><b>Etat de conservation :</b> Bon mais fragile (sensible à l'abaissement du niveau de la nappe des sables dunaires et à la colonisation par le Pin maritime)</p>
<p>Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert</p>	<p>2180-2</p>	<p>Cet habitat spécifique au Littoral Aquitain se développe dans un milieu xérique (en effet le type défini par les cahiers d'habitats correspond surtout à l'habitat présent en Charente Maritime qui se développe sur substrat calcaire). Habitat pionnier, il est lié à la fixation artificielle de la dune par l'homme (introduction artificielle du Pin maritime).</p> <p><b>Etat de conservation :</b> Bon</p>
<p>Landes sèches européennes</p>	<p>4030-4</p>	<p>Cet habitat de lande se développe lorsque le couvert arboré est enlevé et s'il est suffisamment éloigné de la mer pour se soustraire en partie au sel et au saupoudrage éolien.</p> <p><b>Etat de conservation :</b> bon mais fragile (sensible à l'envahissement par les ligneux)</p>

### Espèce de flore du FSD

**L'Oseille des rochers** (*Rumex rupestris* ; Code N 1441). Cette plante vivace de type hémicryptophytes est présente à la base des dunes sableuses reposant sur des argiles (forêt domaniale du Flamand). Elle est caractérisée par une écologie stricte, dépendant notamment de la salinité de l'air et de l'humidité du substrat. Hygrophile et halonitrophile, elle a besoin d'un minimum d'aspersion par les embruns et le système



Fig. 2 : Oseille des rochers (*Rumex rupestris*)

racinaire ne s'accommode que d'un substrat constamment humidifié par des suintements d'eau douce. L'Oseille des rochers est une espèce de la Directive « Habitats » (annexes II et IV), protégée nationalement et considérée comme en danger en France et dans le monde.

**Dans cette étude, d'autres plantes patrimoniales non considérées comme d'intérêt Communautaire ont été prises en compte lors des prospections.**

### *Espèces de faune du FSD*

Dans le cadre de cette étude, seules les espèces d'intérêts communautaires ciblées par le DOCOB sont prises en compte :

<b>Groupe</b>	<b>Espèces</b>	<b>Code</b>	<b>Commentaire DOCOB</b>
<b>Insectes</b>	Grand capricorne ( <i>Cerambix cerdo</i> )	E1088	Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers et sur les arbres isolés, de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus. Localement, les populations de Grand Capricornes ne sont pas menacées même si elles sont en régression en France.
	Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	E1083	Le Lucane cerf-volant est une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer dans tout type de milieux comportant des chênes relativement âgés, dans les milieux forestiers mais aussi sur des arbres isolés. Cette espèce est bien représentée tout le long du littoral girondin.
<b>Oiseaux</b>	Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	A246	Elle recherche des terrains secs couverts d'une végétation de landes basses à mi-hautes (bord de pistes enherbées, lisières forestières, coupes rases...). Sédentaire, elle se nourrit d'insectes et de graines. L'Alouette lulu est en forte régression, sa

			présence est intimement liée aux milieux ouverts (dunes grises et landes thermo-atlantiques).
	Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	A224	Bien représenté sur le littoral girondin, il recherche des forêts clairsemées bordées de landes (coupes rases, jeunes plantations, lisières forestières..) le plus souvent sur des milieux chauds et ensoleillés.
	Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )	A302	Elle a besoin de terrains secs couverts de végétation basse et dense. Surtout sédentaire, elle se nourrit de petits insectes et de baies. Sa présence est très liée aux milieux ouverts (dune grise, coupes rases, lisières forestières, dessous de lignes électriques).
	Gravelot à collier interrompu ( <i>Charadrius alexandrinus</i> )	A138	Il vit sur les plages de sable, les zones de vase ou de limons desséchés des bords de mer, les marais salants, les dunes et également près des eaux saumâtres de l'intérieur du continent.
	Huppe fasciée ( <i>Upupa epops</i> )	A 232	Sa distribution spatiale est intimement liée au milieu forestier et plus particulièrement aux îlots de feuillus où elle trouve les cavités nécessaires à sa reproduction. Elle est assez bien représentée sur le site
	Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> )	A255	Il est présent de préférence dans les milieux ouverts, chaud et secs avec quelques buissons clairsemés comme dans les landes vieilles à <i>Calluna vulgaris</i> , les dunes grises et les semis de pins.
	Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	A210	La tourterelle des bois affectionne tout particulièrement les milieux possédant une mosaïque de milieux riches et variés (boisements, groupes de régénérations, coupes rases, lisières forestières, dune grise...).

<p><b>Amphibien</b></p>	<p>Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripès</i>)</p>	<p>An IV</p>	<p>Espèce liée aux zones ouvertes, avec une végétation rare ou éparse, telles que les prairies et les dunes. La régression quasi générale de l'espèce en fait aujourd'hui l'un des amphibiens les plus en danger de France. Localisé dans la zone méditerranéenne et sur la façade atlantique, il est particulièrement menacé par la destruction de ses habitats et de ses sites de reproduction.</p>
<p><b>Reptile</b></p>	<p>Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)</p>	<p>PN (Art. 3)</p>	<p>Il ne s'agit pas d'une espèce ciblée par la Directive Habitat. Toutefois, il est inscrit comme « Vulnérable » sur la liste rouge nationale et fait partie des espèces emblématiques du littoral aquitain. Il s'agit donc de prendre en compte sa présence au même titre que les espèces de DHFF.</p>

## 3. Etat des Lieux du site du Lion

---

### 3.1 Méthodologie

#### Périmètre d'études

Le périmètre retenu pour l'étude du site d'accueil Le Lion est un périmètre allant de la plage aux milieux forestiers pouvant être impactés par le projet de réaménagement du site. Entre la limite Nord et Sud, il y a 1,5 km de cordon littoral, la limite Est et Ouest s'étale sur 500 mètres de la dune sableuse aux parkings sous couvert forestier.

#### Protocoles de relevés

La connaissance des espèces végétales est permise grâce aux inventaires, réalisés en 2015 sur transects dans le cadre de l'OCA (suivi de la végétation des dunes ONF/OCA). Les relevés ont pris en compte les espèces en termes d'abondance-dominance (phytosociologie) et les éléments descriptifs du milieu.

Le protocole de ce suivi OCA se base sur des inventaires le long de transects (de la frange forestière à la dune embryonnaire), perpendiculaires au trait de côte. Sur les 98 transects établis sur la côte aquitaine, 2 transects concernent le site. Sur ces transects, tous les 30 mètres, ont été relevés : la présence d'espèces, le recouvrement total de chacune, le recouvrement bryolichénique et phanérogame sur un périmètre d'environ 25m<sup>2</sup> (aire minimale définie sur les milieux dunaires par l'ONF lors de ses campagnes de relevés).

En mai et juillet 2017, des inventaires complémentaires ont permis de vérifier la présence ou l'absence des espèces endémiques et protégées :

Concernant la flore, un inventaire sur l'ensemble du site a été réalisé, aussi bien sur dune que sur zone de parking forestier. Les individus isolés ou groupes d'individus d'espèces protégées ou endémiques ont été relevés au GPS lors du parcours de l'ensemble des habitats naturels situés dans l'emprise ou à proximité immédiate des travaux projetés.

Pour contacter l'avifaune patrimoniale nicheuse, un transect de 4 Km (en rouge sur la carte) a été réalisé sur le site du Lion le 12/04/2018. Pour maximiser les chances de contact du Pipit rousseline, espèce méditerranéenne plus active en milieu de matinée, l'inventaire a été réalisé entre 9h et 12 h du matin.

### 3.2 Habitats naturels

La notion d'habitat naturel est portée par la **directive Habitats Faune Flore (DHFF)**, ou directive 92/43/CEE, modifiée par la directive 97/62/CE pour les annexes 1 et 2. La directive liste des habitats reconnus d'**intérêt communautaire** ; certains d'entre eux sont identifiés comme **prioritaires**. Les grands types de milieux regroupent des unités écologiques proches ; pour les sites, nous avons identifié deux milieux élémentaires : la dune non boisée et la dune boisée.

- **La dune non boisée**

La dune non boisée comprend les unités écologiques situées entre la plage et la frange forestière. D'origine plus ou moins artificielle, érigée en vue de protéger les terrains plus à l'Est, la dune présente aujourd'hui un aspect naturel accentué par la présence d'une flore typique et riche.



*Fig.3 : Dune blanche du Lion*

La dune blanche est très active, en raison d'un piétinement intense non maîtrisé. Elle est à dominance d'Oyats sur l'ensemble du périmètre d'étude. Le site du Lion présente une flore dunaire similaire avec une succession de faciès plus ou moins complets entre la dune embryonnaire et la dune grise.

On retrouve les cortèges floristiques classiques avec, sur les avant dunes, souvent de petites structures : le *Cakile maritime* associé au *Chiendent des sables* et au *Liseron des dunes*.

Plus en arrière, sur la dune mobile, la forte dynamique éolienne permet l'omniprésence de l'Oyat et de son cortège floristique commun : *Euphorbe des dunes*, *Liseron* et *Panicaut*. Cette dune mobile est bien développée dans la partie Nord du site, à cause notamment de piétinement intensif non maîtrisé.

Les arrières dunes, bien que moins larges que la dune mobile, sont très présentes et en bon état de conservation, sauf sur certains secteurs très mobiles. On retrouve sur l'ensemble des secteurs l'*Immortelle des dunes* et la *Canche blanchâtre*. De nombreuses zones sont même tapissées d'un recouvrement bryolichénique important, montrant le bon état de conservation de ces secteurs.

Notons toutefois que la forte mobilité de la dune blanche, si elle n'a pas encore impacté fortement les arrières dunes grâce à leur largeur imposante, risque à court terme de porter atteinte à l'ensemble des dunes grises. **Il sera nécessaire de veiller à la limitation des transports éoliens.**

- **La dune boisée**

La dune boisée comprend la frange forestière et la forêt littorale située à l'arrière. La frange est composée de divers buissons et d'arbres halomorphosés. La forêt est une futaie de *Pin maritime* avec un sous-étage de feuillus plus ou moins important composé essentiellement de *Chênes liège* et *pédonculé*.



*Fig.4 : Frange forestière et jeunes Pins*

La strate arbustive et buissonnante, plus ou moins dense, est cependant presque toujours présente et dominée la plupart du temps par l'Arbousier et l'Ajonc. De plus, une station à Orchidée *Neotinea maculata* est connue dans le secteur Sud au niveau du parking des Ecureuils.

Habitats d'Intérêt Communautaire présents sur le site du Lion :

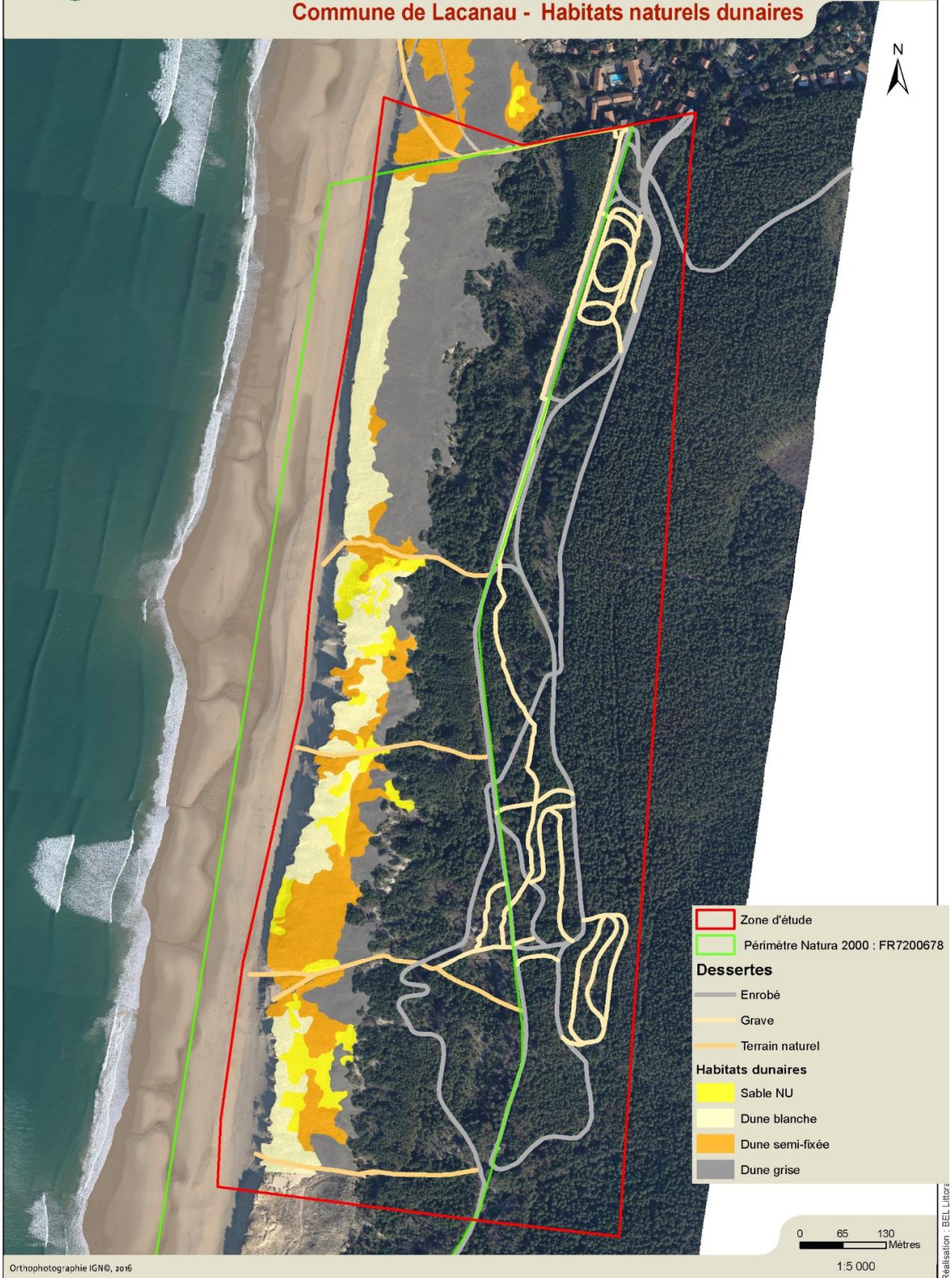
<b>Nom</b>	<b>Aspect, situation</b>	<b>Code Natura 2000</b>	<b>Code Corine</b>	<b>Remarques</b>
<b>Habitats prioritaires</b>				
Dunes grises des côtes atlantiques	Partie de la dune ou de la lette comportant une végétation de couleur grise. Immortelle dominante.	2130-2*	16.222	Assez bien représentée, malgré <b>une forte réduction des surfaces par ensablement</b> . Dégradation par la surfréquentation en zone Nord.
<b>Nom</b>	<b>Aspect, situation</b>	<b>Code Natura 2000</b>	<b>Code Corine</b>	<b>Remarques</b>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>				
Végétation annuelle des lasses de mer	Plage, colonisation potentielle par des annuelles	1210-1	17.2	Habitat fortement affecté par le nettoyage, la fréquentation...
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	Première zone de végétation en haut de plage.	2110	16.211 1	Bien représentées, mais fortement piétinées. Souvent en cours de reconstitution après érosion marine.

Dunes mobiles atlantiques à <i>Ammophila arenaria</i>	Partie de la dune dite « dune blanche ».	<b>2120-1</b>	16.212 1	Bien représentées, localement très piétinées. Présence de zones d'évolution libre.
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne-liège	Pinède accompagnée de Chêne-liège en sous étage	<b>2180-3</b>	16.29	Correspond à la dynamique de végétation locale. Le Chêne liège est peu dynamique sur la totalité du site.

***Le site comporte 5 habitats d'intérêt communautaire, parmi lesquels un est prioritaire.***

# PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PLAN PLAGE DU LION

## Commune de Lacanau - Habitats naturels dunaires



### 3.3 Espèces patrimoniales

#### *Les espèces végétales*

On constate une diversité végétale relative, liée aux secteurs touchés par l'érosion éolienne. Plus de 30 espèces ont été relevées mais aucune d'intérêt communautaire. Toutefois, parmi elles, 2 sont protégées dont 1 au niveau national et 1 au niveau régional. La cartographie en page suivante rend compte de leur répartition sur le site étudié.

- Linaire à feuilles de thym : Protection nationale



Fig.5 : *Linaria thymifolia*

Petite plante bisannuelle présente en Charente-Maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques protégée au niveau national. Elle se situe le plus souvent sur la dune blanche. 30 stations sont relevées dans l'emprise du projet.

- Lis Matthiole : Protection régionale

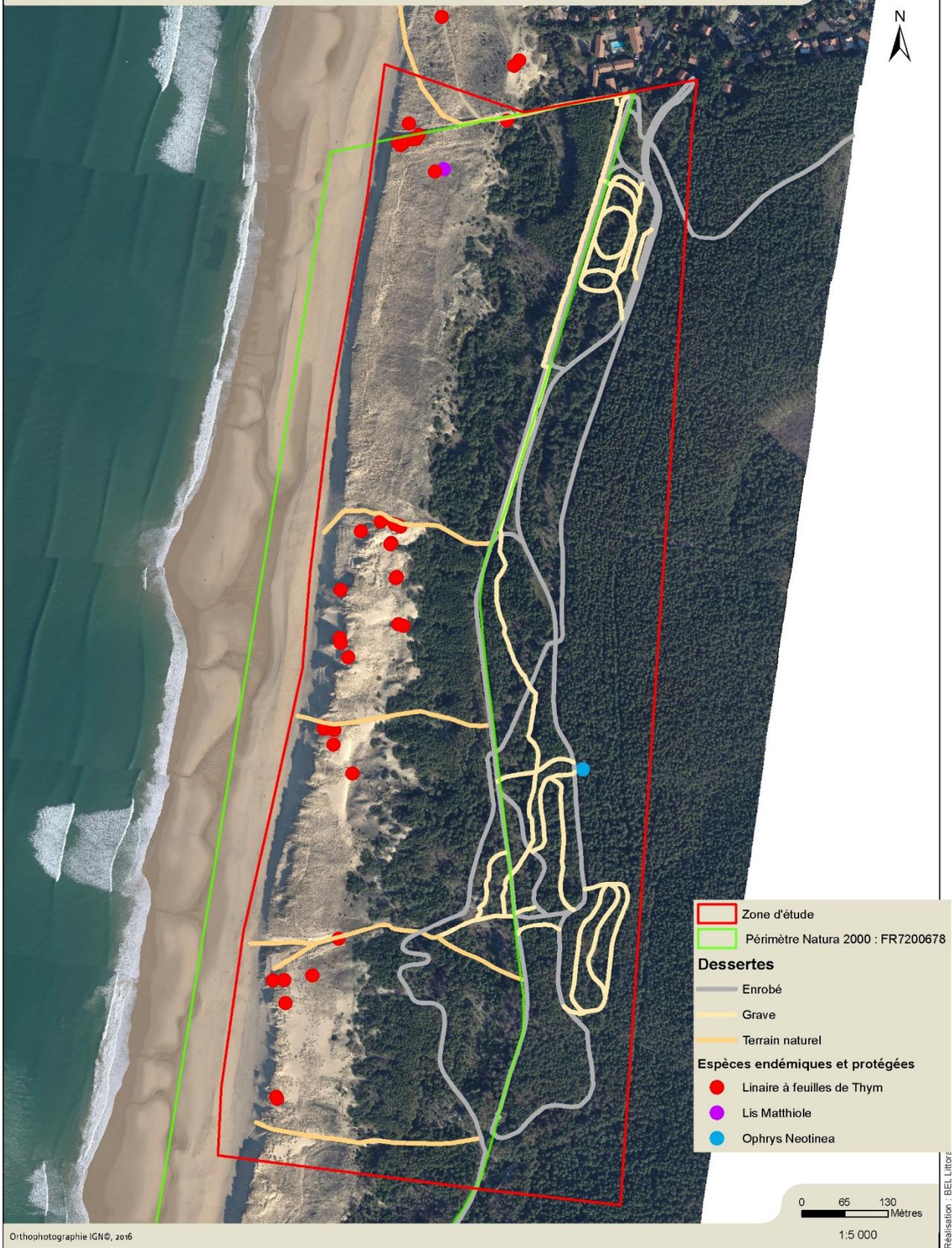


Fig.6 : *Pancratium maritimum*

Plante vivace à bulbe volumineux présente essentiellement en méditerranée mais aussi sur la côte atlantique du Portugal jusqu'en Bretagne. Elle colonise majoritairement les revers semi-fixés du cordon dunaire ou les hauts de plage. 1 station est relevée dans l'emprise du projet.

# PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PLAN PLAGE DU LION

Commune de Lacanau - Flore patrimoniale



## Orchidées :

L'Orchis maculée (protégée en Aquitaine) et l'Ophrys jaune, deux espèces d'Orchidées, ont été relevés sur le parking. Bien qu'en dehors du secteur d'incidence (hors périmètre Natura 2000), elles font d'ores et déjà l'objet d'un programme d'entretien différencié. En effet, les ouvriers de l'ONF ont découvert ces stations il y a plusieurs années et s'attèlent à les préserver en évitant le broyage des inflorescences.



*Fig.7 : Ophrys lutea. Parking du lion*

***Le site ne comporte pas d'espèce de flore d'intérêt communautaire, mais deux espèces protégées***

### ***Les espèces animales***

Au regard des habitats et en comparant avec le FSD, le site peut potentiellement accueillir deux espèces d'Intérêt communautaire : le Gravelot à collier interrompu et le Pipit rousseline. C'est pourquoi une protection spécifique a été réalisée pour détecter ces espèces.

Pour contacter l'avifaune patrimoniale nicheuse, un transect de 4 Km (en violet sur la carte) a été réalisé sur le site du Lion le 12/04/2018. Pour maximiser les chances de contact du Pipit rousseline, espèce méditerranéenne plus active en milieu de matinée, l'inventaire a été réalisé entre 9h et 12 h du matin.



*Fig.8 : Gravelot à collier interrompu.  
Plage du lion*

## ❖ Les oiseaux

Les espèces d'oiseaux se répartissent selon trois grands milieux : la dune littorale non boisée, la lisière forestière et la forêt. Le site accueille ces espèces lors de la période de reproduction mais constitue également un lieu de passage, notamment au niveau de la lisière et des habitations, pour de nombreux passereaux et autres.

Aucun individu n'a été contacté sur l'emprise des travaux mais seulement un mâle chanteur de Pipit rousseline au Sud du site. Cette situation est normale car il lui faut une dune grise stabilisée pour s'installer et le site du lion, de par l'érosion naturelle et la mauvaise canalisation du public (sur certaines zones), ne permet pas une expression optimale de cet habitat. Il sera alors intéressant de faire un passage après travaux pour observer s'ils auront été positifs pour cette espèce (en augmentant le nombre d'individus présents notamment).



Fig.9 : Pipit rousseline. Sud du Lion.

Concernant le Gravelot à collier interrompu, un couple en cantonnement a été observé en pied de dune. Le suivi des observateurs ONF de l'Observatoire de la Côte Aquitaine devrait nous dire si la reproduction est un succès. Quoi qu'il en soit, aucune observation n'est à relever dans l'emprise des travaux (cf. cartographie en page suivante).

## ❖ Autres espèces

Concernant les autres espèces d'intérêt communautaire, le site ne possède pas la configuration adéquate pour les accueillir. Le Pélobate cultripède a besoin de mare dunaire pour se reproduire. Le Léopard ocellé pourrait être présent avec une dune grise plus développée.

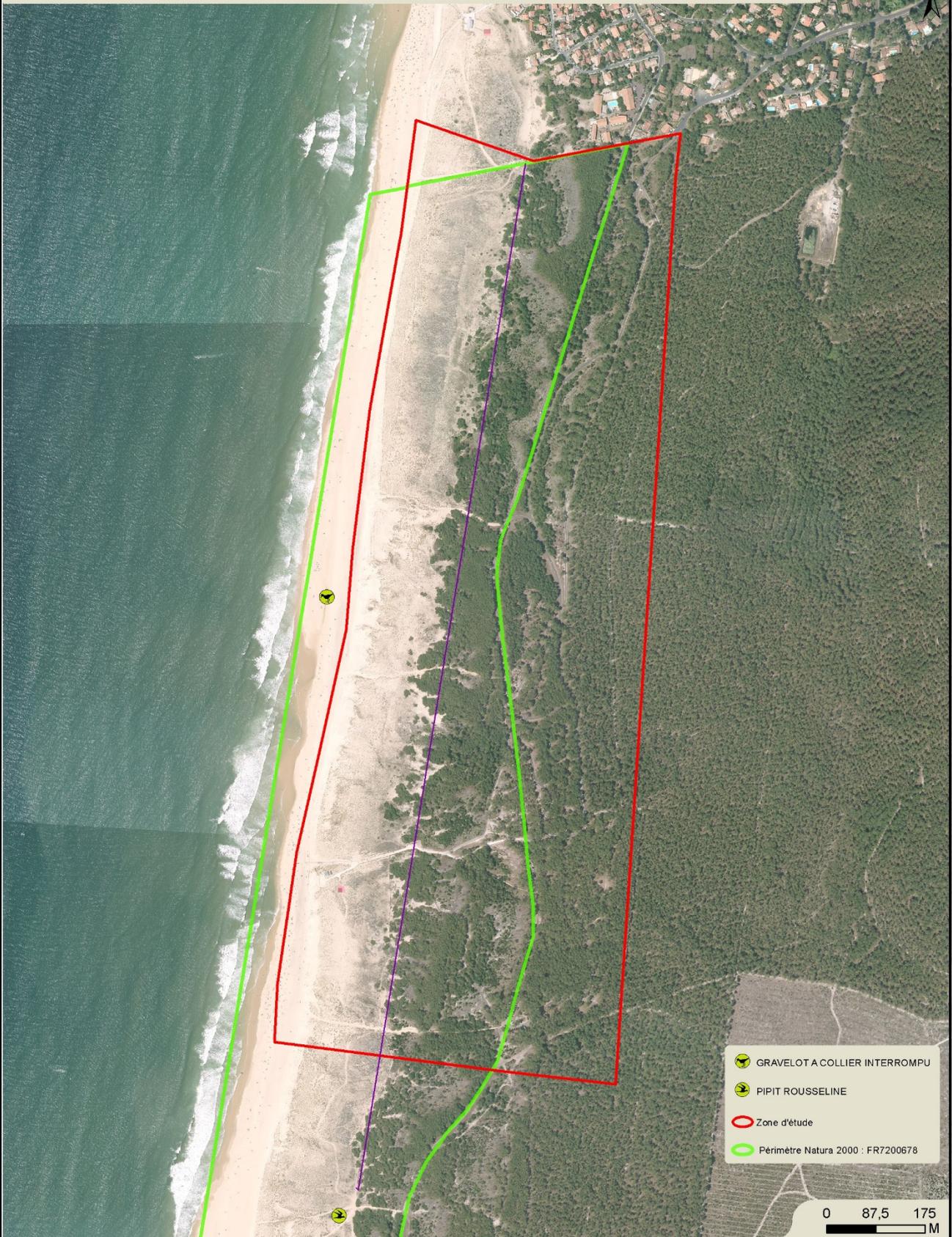
***Le site ne comporte pas d'espèces d'intérêt communautaire mais 2 à proximité.***



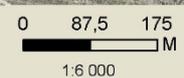
Office National des Forêts

# PLAN PLAGE DU LION - OISEAUX NICHEURS PATRIMONIAUX

Commune de Lacanau - Faune patrimoniale



- GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU
- PIPIT ROUSSELINE
- Zone d'étude
- Périmètre Natura 2000 : FR7200678



BD Ortho®, IGN® - Reproduction interdite

Réalisation : Agences Etudes ONF LNA - Mars 2018

## 4. Incidences du projet

---

La logique d'aménagement du site Plan Plage du Lion vise à améliorer la protection des milieux naturels en guidant au mieux le public vers la plage tout en limitant son impact sur les milieux sensibles. L'ensemble des actions projetées sont décrites dans le document annexé « Propositions d'aménagements ». Les actions programmées et leurs incidences potentielles sont déclinées ci-dessous.

### 4.1. Génie écologique et travaux dunaires

#### *Objectifs de travaux de génie écologique et dunaires*

Pour limiter l'impact du public sur le milieu dunaire et forestier, plusieurs objectifs sont considérés pour ce projet :

#### **1. Amélioration du guidage du public et mise en défens des milieux naturels autour des accès plage**

- Mise en place de clôtures le long des cheminements (création et rénovation) :
  - Ganivelles en châtaignier à l'entrée des cheminements côté Est pour faciliter visuellement le guidage, ainsi qu'en bordure de piste cyclable ou de route Nord-Sud (entre voirie et dune).
  - Clôtures type fils lisses (3 fils) le long des cheminements à la plage pour canaliser efficacement le public tout en limitant l'impact visuel des clôtures ;
  - Clôtures en ganivelles démontables en pied de dune côté Ouest pour éviter le passage de la plage vers la dune en période estivale ;
- Mise en place de caillebotis piétons d'une largeur de 2 m (deux modules de 1 m de large par 1,80 m de long) sur la descente plage de la Forestière.
- En complément, afin de faciliter la montée côté Est, un paillage en aiguilles de pin sera réalisé sur une épaisseur de 20 cm sur 2 m de large. Cette action est rappelée pour mémoire, elle sera réalisée en dehors du projet de révision du plan plage par l'agence travaux ONF.

## **2. Réaménagement zone de stationnement Jah Point**

- Démontage des équipements existants :
  - Démontage des clôtures de l'accès plage
  - Démontage des plots encadrant les zones de stationnement
  - Démontage des poubelles ou appui vélos existants.
- Fermeture de l'accès par mise en place de ganivelles hauteur 1m20 en continuité des ganivelles d'arrière-dune existantes.
- Fermeture des zones de stationnements par l'implantation de plots anti pénétration type ½ traverses.
- Renaturation de l'emprise de l'ancien accès plage par des couvertures en plein de branchages de genêts.
- Renaturation des anciennes aires de parking en écorces de pins par décapage de la couche superficielle et exports des écorces (valorisation par épandage sur les zones dégradées). Ce décapage permettra une bonne reprise végétale (graminées).

## **3. Restauration des milieux dunaires et forestiers**

- Remodelages et reprofilages uniquement sur les accès plage :
- Accès « la Forestière » : création d'un accès plage depuis le haut de dune en biais vers le Nord-Ouest avec talutage du versant Ouest (tractopelle).
- Accès Super Sud : reprise du cheminement côté Ouest avec traitement des talus (pelle mécanique).
- Pose de filets brise-vent en fibres Coco biodégradables sur les caoudeyres frontales actives,
- Pose de couvertures en genêts (densité 120 m3/ha) dans les zones déstabilisées ou reprofilées.
- Plantations d'Oyats (après le sablage hivernal des couvertures) en quinconce 90cm X 90 cm.
- Ilots de reboisement : travail du sol sur des petites surfaces (100 à 300 m<sup>2</sup>) protégées par clôtures en ganivelles sciées 50 cm, avec semis de pins maritimes et genêt et plantations en godets de pins maritimes et arbousiers.

#### 4. Mise en sécurité des peuplements

- Coupe et évacuation des arbres dangereux, élagages des branches dangereuses sur l'ensemble du site.

#### *Les habitats*

Comme évoqué précédemment, des habitats reconnus d'intérêt communautaire sont présents sur le site, dont 1 prioritaire. Les travaux de génies écologiques et dunaires se réaliseront sur l'un d'eux, la dune grise des côtes atlantiques.

#### *Incidence du projet sur ces milieux*

Les travaux de génie écologique et dunaires sont liés à la protection et à la restauration des milieux naturels. Ils sont essentiellement situés sur les espaces littoraux qui sont des espaces fragiles et sensibles. Les interventions préconisées sont des travaux d'entretiens légers. Ils s'attacheront à reprendre l'existant en l'améliorant (ganivelles, clôtures ursus, caillebotis,...). Ils permettront de limiter l'impact anthropique sur le milieu puisqu'ils guideront mieux le visiteur à travers la dune. En effet, cela permettra d'éviter la divagation à travers des habitats sensibles et ainsi de ne pas porter atteinte aux espèces faunistiques et floristiques à protéger (Linéaire à feuille de Thym ; Gaillet des sables etc.). Ces travaux participent à la préservation générale des milieux.

La suppression de l'accès plage « Jah point » est envisagée pour que les visiteurs abandonnent définitivement cet accès sauvage. Trop d'espèces et habitats sont impactés par la circulation dans cet espace. Ainsi, il est prévu de fermer ce cheminement par une ganivelle et de supprimer les places de parking ce qui favorisera une renaturation de l'espace.

Enfin, sur ce site soumis à l'érosion éolienne, il est absolument nécessaire d'envisager un remodelage et des reprofilages légers des accès plages accompagnés de la pose de dispositifs naturels pour limiter l'impact du vent sur l'avant- dune. Pour cela, les travaux dunaires sont effectués de façon « traditionnelle », selon le processus suivant : avant les nivellements, la couche de sable végétalisé est enlevée et « stockée » à proximité. Les travaux de nivellement finis, la couche de sable végétalisée est régalée sur le dessus, ce qui permet de conserver la banque de semences préexistante ainsi que des plantes qui vont se bouturer/marcotter

naturellement. Cela contribue à améliorer la qualité de l'habitat naturel (les travaux portent sur les habitats dégradés).

Le confortement de la descente plage « La Forestière » aura des incidences temporaires sur le milieu dunaire de dune blanche. Toutefois, il n'y a pas d'espèces protégées présentes sur l'emprise des travaux de remodelages, et les travaux de stabilisation permettront une complète cicatrisation des zones travaillées.

La circulation des engins et des ouvriers fait l'objet de consignes strictes afin d'éviter un impact sur les zones avoisinantes.

En particulier, un schéma général de circulation des engins de travaux sera réalisé par le maître d'ouvrage avant le début du chantier. Les espèces végétales protégées existant à proximité immédiate des zones travaillées seront mises en défens par rubalise.

<b>Habitats concernés</b>	<b>Dune grise des côtes atlantiques</b>	<b>Dunes mobiles embryonnaires atlantiques</b>
<b>Nature des incidences</b>	Dérangement ponctuel de la flore	Dégradation des microreliefs Déstabilisation temporaire du sable Dérangement ponctuel de la flore
<b>Effet dommageable sur l'aire d'étude</b>	Faible	Faible
<b>Effet dommageable résiduel sur le site Natura 2000</b>	Nul	Nul
<b>Mesures prévues par le projet</b>	Dépose, pose et suppressions (pour Jah Point) des clôtures d'accès plage Îlots de reboisement et semis Limitation de l'emprise du chantier	Dépose et pose des clôtures d'accès plage Remodelage et reprofilage de la dune pose filet coco, oyats et genêts Îlots de reboisement et semis Limitation de l'emprise du chantier

## 4.2. Réfection parkings et voiries existantes et création du sentier piéton

### *Objectif de la réfection des parkings et des voiries existantes*

L'objectif de réfection des parkings et voiries existantes est l'amélioration de la circulation sur le site du Lion. Ainsi, sont envisagés des travaux de :

- Reprise de la couche de roulement de la boucle principale en enrobé.
- Rognage de la couche superficielle des voiries secondaires dégradées et renforcement de la couche de roulement en GNT 0/31.5.
- Réfection des aires de stationnements dégradées en écorces de pin.
- Rénovation des places PMR

Aussi, est proposée dans le projet l'amélioration des flux piétons et cyclables. Pour cela un sentier piéton de liaison entre l'accès aux plages de la Forestière et de Super Sud sera créé. Le cheminement sera limité en taille puisqu'il s'étalera sur 1,5 m de large et sera en grave.

### *Les habitats*

Les travaux de réfection parking et voiries existantes se réaliseront sur l'un d'eux, la dune boisée. Ils toucheront ainsi l'habitat « Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne-liège ».

### *Incidence du projet sur ces milieux*

Les ré-aménagements prévus dans le cadre du projet ne modifient pas l'occupation du sol existante. En effet, le traitement des surfaces bitumées ne concerne que des travaux de réfection de l'existant, ainsi, l'impact restera le même qu'actuellement. La particularité de la



présence d'une *Ophrys lutea* à proximité du parking des écureuils incite à la plus grande prudence. Cependant, les travaux de réfection de la voirie existante n'impactent pas l'espèce qui se situe à plusieurs mètres de la voirie comme illustré ci-contre. La zone sensible sera mise en défens par de la rubalise.

Les travaux proposés sur la zone de parking ne concerneront que la réfection des équipements déjà présents. Une meilleure gestion des stationnements et voies de circulation devrait permettre une amélioration de la canalisation du public et une meilleure protection des milieux naturels existants.

Concernant les cheminements secondaires traités en grave, bien qu'il s'agisse de création, le milieu et les espèces ne seront que très peu impactés par les travaux et le projet. Il n'y a aucune espèce végétale dans l'emprise des cheminements et l'intégration paysage est conforme aux attentes de la Loi paysage et du code de l'urbanisme.

Habitats concernés	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne-liège
Nature des incidences	Dérangement non impactant sur habitat et ponctuel de la flore Imperméabilisation du sol pour la création du sentier piéton Coupe arbre pour création du sentier piéton
Effet dommageable sur l'aire d'étude	Faible
Effet dommageable résiduel sur le site Natura 2000	Nul
Mesures prévues par le projet	Réfection voirie existante Création sentier piéton Dépose écorces de pins

### 4.3. Création du parking sous-couvert forestier « La Forestière »

#### *Objectif de la création du parking « La Forestière »*

L'érosion marine sur la plage centrale de Lacanau, située à moins de 2km du Lion, est très significative puisqu'elle gagne en moyenne de 1 m à 1,5 m sur le trait de côte (données Observatoire de la Côte Aquitaine). Cette dynamique marine entraîne, aux abords des enrochements, des abaissements de plage qui incitent la commune à réaliser des rechargements de sable pour maintenir la plage en saison estivale. Toutefois, à marée haute, la capacité de cette plage centrale est fortement réduite. De ce fait, une partie du public se reporte fréquemment sur les autres plages surveillées de la commune comme celles du Lion. Ajouté à cela, le récent plan plage du Gressier au Porge prône la réduction de la surface de stationnements. Ce site étant situé à une quinzaine de kilomètres du Lion à vol d'oiseau (32 km en voiture), il est fortement probable que des vacanciers se déplacent sur le site du Lion qui est un peu plus sauvage. Dans un contexte de hausse exponentielle des fréquentations sur ces littoraux, il apparaît primordial de canaliser ce public et d'éviter les conflits d'usage. Pour ce faire, la création d'un parking sous-couvert forestier est prévue. Il permettra d'éviter les stationnements sauvages tout en répondant à l'attente des populations sans altérer la qualité des paysages.

#### *Les habitats*

Les travaux de réfection parking et voiries existantes se réaliseront sur l'un d'eux, à savoir sur la dune boisée. Ils toucheront ainsi l'habitat « Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne-liège ».

#### *Incidence du projet sur ces milieux*

Compte-tenu de la forte fréquentation du site et des dégradations naturelles des plages du Sud et centrale de Lacanau, une augmentation de l'offre de stationnement à proximité de la ville constitue une plus-value en termes de maîtrise de la fréquentation automobile et de résorption du stationnement irrégulier. Même si la création d'un parking impactera

directement le milieu naturel, il permettra aussi une préservation et une protection des espaces naturels remarquables situés à proximité puisqu'il n'y aura plus de stationnements ou de déplacements incontrôlés.

<b>Habitats concernés</b>	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne-liège
<b>Nature des incidences</b>	Dérangement non impactant sur habitat et ponctuel de la flore et faune Coupe arbre pour création du parking
<b>Effet dommageable sur l'aire d'étude</b>	Moyen car impact direct sur milieu forestier non remarquable
<b>Effet dommageable résiduel sur le site Natura 2000</b>	Faible
<b>Mesures prévues par le projet</b>	Création d'une voirie sens unique en GNT 0/31.5. Création d'aires de stationnements en écorces de pins Création de cônes de raccordement en enrobé aux entrées et sorties du parking. Mise en place de plots anti pénétration type ½ traverses. Réalisation d'un rond-point en voirie enrobée gabarit Bus 52 places Dépose écorces de pins

#### 4.4. Amélioration des équipements d'accueil

##### *Objectif de l'amélioration des équipements d'accueil*

Le dernier point nécessaire à un accueil du public optimal en site naturel est l'amélioration de ses équipements d'accueil. Pour cela, il apparaît nécessaire de mettre en place certains dispositifs et d'en perfectionner d'autres.

- **Création d'une aire de dépose des déchets**

L'ONF travaille depuis plusieurs années sur la gestion des déchets sur des sites d'accueil du public en milieu naturel. L'objectif est de faciliter la collecte des déchets sur le site en centralisant les points de dépose tout en diminuant les coûts inhérents au ramassage des déchets et à l'entretien des équipements de propreté. Pour ce faire, il est proposé de réaliser une aire de dépose des déchets unique en sortie de site. Les usagers n'auront plus de poubelles à disposition sur le site, mais seront informés de la présence du point de dépôt.

La zone repérée est hors zonage d'Espace Boisé Classé (EBC). Afin de limiter l'impact de cet équipement, les revêtements de voiries proposés sont réversibles (GNT) et les containers à déchets retenus seront des containers mobiles posés sur dalle béton segmentée (éléments facilement déplaçables) et masqués par des claustras bois paysagers.

- **Création de trois arrêts navette**

Afin d'améliorer l'offre de moyens de déplacements doux sur le site, il est proposé de créer trois arrêts navette sur le site :

- Sur l'arrêt accès la forestière (descente des voyageurs), utilisation de la voirie revêtue existante pour créer l'aire d'arrêt (marquage au sol) et création d'une zone de descente pour piéton en GNT 0/20.
- Sur l'arrêt retour parking La Forestière (hors zonage EBC), création d'une aire de stationnement en GNT 0/31.5.
- Sur l'arrêt Super Sud, réfection de la voirie existante sur la boucle desservant cet arrêt (reprise des voiries enrobées existantes).

- **Installation de sanitaires**

Pour permettre une amélioration de l'offre d'accueil et la propreté sur le site, il est proposé d'installer des sanitaires à l'entrée des deux plages surveillées. Compte tenu de la distance entre le réseau d'assainissement collectif (route du Lion à proximité de l'entrée) et l'accès plage Super Sud, il serait très impactant et couteux de créer un réseau de raccordement. Ainsi, l'équipement sanitaire de l'accès Super Sud sera de type « toilette sèche à lombricompostage » avec ossature bois et cabine accessible PMR. Le sanitaire classique, à

proximité immédiate de l'accès plage est situé en zone EBC en bordure de la zone urbaine existante. Toutefois, son caractère démontable, et son emplacement sur un ancien équipement hors zone forestière (ancienne boucle de traversée cyclable) n'affectent pas le secteur et sa destination.

- **Installation et démontage des tables de pique-nique et des panneaux de signalisation**

#### *Les habitats*

L'installation et le démontage des tables de pique-nique et des panneaux de signalisation se réaliseront sur l'un d'eux, la dune boisée. Ils toucheront ainsi l'habitat « Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne-liège ».

#### *Incidence du projet sur ces milieux*

Comme détaillé précédemment pour la création d'un parking sous couvert-forestier, les travaux liés à l'amélioration des équipements d'accueil sont absolument nécessaires pour répondre aux attentes et à l'accueil du public sur ce site.

Il est important de préciser, en premier lieu, que l'ensemble de ces équipements est réversible. En effet, leurs caractéristiques tout comme leur mode de fabrication permettent une déconstruction aisée et une renaturation de l'espace d'implantation. Concernant l'aire de dépose déchets, sa réalisation permettra de limiter l'impact de l'homme sur ce milieu, sa faune et sa flore, la plateforme en GNT est réversible et l'impact paysager sera limité grâce à la mise en place de claustras. La création des arrêts navettes n'entraînera pas d'impact sur le milieu puisque les voiries en place seront utilisées (rénovées). Ces aménagements permettront sur le long terme de réduire l'apport de voitures sur le site et donc de participer à un essor de la mobilité douce. Concernant, les deux sanitaires envisagés sur le site, l'un n'engendrera que très peu d'effets négatifs sur le milieu grâce à sa fosse-compost, l'autre, en revanche, aura plus d'influence puisque sa mise en place suppose la création d'un réseau de canalisation sous-terrain. Cependant, situé à la toute proximité de l'urbain, peu d'espèces végétales et animales semble apprécier cet espace.

Habitats concernés	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne-liège
Nature des incidences	<p>Dérangement non impactant sur habitat et ponctuel de la flore et faune</p> <p>Imperméabilisation localisée du sol</p> <p>Coupe arbre ponctuelle sur zone navette Nord et aire de dépose déchets</p>
Effet dommageable sur l'aire d'étude	Moyen
Effet dommageable résiduel sur le site Natura 2000	Faible
Mesures prévues par le projet	<p><u>Aire de dépose déchets :</u></p> <p>Création d'une dalle béton 40 m<sup>2</sup></p> <p>Pose de plots anti pénétration autour de l'aire de dépose</p> <p>Mise en place d'une signalétique d'information</p> <p>Mise en place de claustras bois ajourés</p> <p><u>Arrêt navette :</u></p> <p>Création d'une zone de descente pour piéton en GNT 0/20 arrêt navette Nord</p> <p>Création d'une aire de stationnement sur l'arrêt parking La Forestière</p> <p>Réfection de la voirie existante sur la boucle desservant l'arrêt Super Sud</p> <p><u>Création Sanitaires :</u></p> <p>Mise en place d'un sanitaire bois à lombricompostage avec fosse de compost sur la zone d'accueil Super Sud.</p> <p>Mise en place d'un sanitaire classique ossature bois sur accès plage la Forestière et raccordement aux réseaux (induction d'eau, assainissement et électricité avec raccord sur les réseaux existants à proximité).</p> <p><u>Réfection mobilier bois et signalétique :</u></p> <p>Démontage et Installation des mobiliers bois dégradés.</p>

Les chantiers sont menés dans le cadre de cahiers des charges visant également à limiter l'impact des engins et des travaux sur le site.

## 5. Conclusion

---

Les incidences du projet, dont la vocation prioritaire reste le double objectif d'accueil du public et de préservation des milieux naturels dunaires, sont globalement minimales. La conservation des espèces et des habitats naturels sera systématiquement recherchée pour des aménagements essentiellement dédiés à la canalisation du public et à la protection générale des milieux.

### Éléments de réponse aux questionnements de l'étude :

*Le projet contribue-t-il à détruire des habitats naturels ou des espèces au sens des directives :* la réponse est : NON, parce qu'il s'agira de travaux ponctuels visant la restauration des habitats naturels afin de mieux fixer les sables tout en conservant la dynamique naturelle notamment sur l'avant-dune. L'ensemble des mesures de guidage et de mise en défens du milieu naturel permettront également la réduction des atteintes aux habitats naturels par le public.

*Le projet induira-t-il une modification de milieux :* la réponse est : OUI mais en influençant positivement la configuration du site aujourd'hui dégradé par endroits. Les surfaces effectivement concernées en termes d'impact sur les habitats naturels se concentrent essentiellement sur le secteur du parking de « la Forestière », où une zone forestière sera aménagée en parking (voirie en GNT, places en écorces de pin), mais cet aménagement sur une zone de boisement à faible valeur patrimoniale n'aura pas d'impact significatif sur les habitats et espèces. En parallèle, l'accès à la plage situé au niveau de Jah Point sera fermé et renaturé pour permettre la restauration de milieux dunaires dégradés à fort enjeu environnemental.

En complément, il ne nous appartient pas ici de donner un avis ferme sur le projet, mais il nous semble cependant utile d'attirer l'attention sur les points suivants, que l'on pourra qualifier de précautions qui seront respectés par les aménagements, durant les travaux et après :

- prendre en considération et respecter :
  - la présence de station à Linaire à feuilles de thym et Lys mathiole;
  - la présence du Pipit rousseline et du Gravelot à collier interrompu en période de reproduction, à proximité immédiate du site
  
- enfin, ce qui peut sembler évident mérite d’être rappelé : le projet, pendant les travaux et une fois le projet terminé, ne devra en aucun porter atteinte au maintien des bonnes conditions de conservation des habitats naturels du périmètre Natura 2000 (aucun dépôt de déchets végétaux ou autre...).

L'application de l'ensemble de ces mesures permettra de faire en sorte **qu'aucune incidence notable à l'échelle du site Natura 2000 ne soit observée à moyen terme**. Par conséquent, nous concluons, à dire d’expert, à un effet globalement positif du projet sur les habitats naturels et sur les espèces patrimoniales du site.